

Rapport annuel 2011

Commission de coopération environnementale



Mission

La Commission de coopération environnementale encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie sous n'importe quelle forme, sans le consentement préalable du Secrétariat de la CCE, mais à condition que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives et que la source soit mentionnée. La CCE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication ou de tout écrit inspiré du présent document.

Available in English – Disponible en español

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9
Tél. : 514 350-4300; téléc. : 514 350-4314
info@cec.org
www.cec.org



Table des matières

Déclaration ministérielle de la CCE, Montreal, Canada, 22 juin 2011	4
Les réalisations concertées	8
1. Introduction.....	9
2. Plan de travail concerté	9
Rapport du Secrétariat sur le transport durable de marchandises.....	15
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement	15
Communications sur les questions d'application.....	178
Rapport du Comité consultatif public mixte de la CCE.....	199
Rapport nationaux.....	23
Canada	24
Mexique	32
États-Unis.....	39
États financiers 2011	553

Déclaration ministérielle de la CCE

XVIII^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Montréal, Canada, 22 juin 2011 — Aujourd'hui, nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, sommes fiers de présenter un ensemble complet d'initiatives qui visent à conserver, à protéger et à améliorer l'environnement nord-américain par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale (CCE). Le fait de travailler dans le cadre du partenariat unique créé par la CCE nous permet d'atteindre des objectifs environnementaux d'une façon à laquelle aucun des trois pays ne pourrait parvenir à lui seul.

Notre vision de la CCE représente une nouvelle voie dans la progression de la coopération environnementale en Amérique du Nord. Elle donne l'impulsion à des initiatives qui rassemblent des partenaires et relie des collectivités dans l'ensemble de l'Amérique du Nord en vue de promouvoir un sens des responsabilités partagées et de l'intendance à l'égard de l'environnement.

Objectifs stratégiques en vue de donner suite à de nouvelles priorités

Notre programme de travail concerté pour 2011–2012 est un plan cohérent qui vise à donner suite à nos principales priorités — promouvoir des collectivités et des écosystèmes en santé; agir en réponse aux changements climatiques en passant à une économie à faibles émissions de carbone; et collaborer avec des partenaires de l'entreprise privée afin d'écologiser l'économie nord-américaine. Cela permet aux spécialistes de nos gouvernements d'atteindre les objectifs stratégiques qui produiront des résultats et entraîneront des avantages environnementaux directs aux échelons des collectivités, des populations autochtones, des localités et des régions.

Au cours de notre réunion d'aujourd'hui, à Montréal, nous avons entendu les avis de notre Comité consultatif public mixte (CCPM), des membres du public, des représentants de l'industrie et des organisations non gouvernementales, ainsi que de nos hauts fonctionnaires au sujet d'une partie des travaux déjà en cours.

Nous concentrons nos efforts sur l'établissement d'approches cohérentes pour la gestion des risques que présentent des substances chimiques nocives suscitant des préoccupations communes pour nos trois pays : identification et suivi de ces substances dans les commerces, surveillance de leur impact sur l'environnement et la santé humaine et communication d'information qui soit la plus exacte possible partout en Amérique du Nord.

Nous sommes encouragés par les progrès accomplis dans l'amélioration des renseignements que nous recueillons et échangeons entre nos pays en ce qui concerne les gaz à effet de serre. Il est essentiel que nous disposions de renseignements et de données comparables pour que les efforts déployés relativement aux changements climatiques portent leurs fruits.

Les changements dans notre climat auront des répercussions directes sur les écosystèmes que nous partageons, et tout particulièrement sur ceux qui sont déjà fragiles en raison de la perte de biodiversité et d'habitats, de la rareté de l'eau ou d'autres menaces. De nouveaux travaux menés en partenariat avec les collectivités locales afin de conserver les écosystèmes présents sur notre continent aideront à protéger des zones vitales telles que les prairies et l'aire de conservation prioritaire du bassin hydrographique transfrontalier de Big Bend–Río Bravo.

Nos responsables de l'application de la loi et d'autres spécialistes continuent de coordonner leurs efforts afin de mieux gérer les déchets électroniques, ainsi que d'autres produits qui font parfois l'objet d'un commerce illicite comme les gaz destructeurs d'ozone réglementés et les matières dangereuses. Comme notre Comité

consultatif public mixte nous l'a indiqué, son forum public s'est penché sur un large éventail d'enjeux liés au défi croissant que les déchets électroniques représentent pour nos pays.

Reconnaissant les impacts de plus en plus grands des catastrophes naturelles comme les feux de forêt et les inondations, ainsi que le lien entre ces catastrophes et l'adaptation et la résilience des écosystèmes, nous avons décidé d'explorer des façons d'améliorer la collaboration dans ce domaine.

Créer des partenariats, outiller les collectivités

Aujourd'hui, nous avons affecté 1,4 million de dollars du budget de la CCE au financement du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) afin de soutenir les collectivités dans les efforts qu'elles déploient pour résoudre localement les problèmes environnementaux aux quatre coins de l'Amérique du Nord. Nous sommes enthousiastes à l'idée de solidifier nos partenariats et d'accroître nos interactions avec des groupes et des particuliers au sein de nos collectivités dans le cadre de projets qui pourront être des modèles d'action dans l'ensemble de la région.

Nous demandons à nos collectivités de proposer des initiatives environnementales innovatrices et nous les encourageons à consulter la demande de propositions qui est maintenant affichée sur le site Web de la CCE (www.cec.org). Les propositions seront examinées au cours de l'été et la première série de subventions sera annoncée plus tard cette année.

Rationaliser notre travail concerté

Sur la base de notre plan stratégique pour 2010 à 2015, le Plan opérationnel pour 2011 et 2012 met l'accent sur la mise en œuvre de nos nouvelles priorités par le truchement de la bonne gouvernance, de la transparence, de l'évaluation de la performance et de buts et d'objectifs clairs. Nous sommes assurés que ce nouveau Plan opérationnel définit des initiatives qui produiront des résultats environnementaux clairs dont nous profiterons tous. Nous avons aussi entendu des membres du Secrétariat de la CCE nous décrire les efforts continus qui sont déployés afin de renouveler et de revitaliser les activités menées par le Secrétariat à l'appui de ces initiatives.

Nous avons également démontré notre engagement à l'égard du processus de communications sur les questions d'application en annonçant officiellement un examen trilatéral destiné à moderniser et à améliorer ce processus. Plus précisément, nous prévoyons que ces travaux déboucheront sur la présentation, lors de la session du Conseil de 2012, de modifications à apporter aux *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* pour faire en sorte que les communications soient examinées avec efficacité et efficience et servent les intérêts de toutes les parties prenantes. Le processus de communications a été institué il y a dix-sept ans et il est pertinent et opportun de le soumettre maintenant à un examen trilatéral approfondi. À cette fin, nos hauts fonctionnaires travailleront en étroite collaboration avec le Secrétariat et prendront soigneusement en compte les avis formulés par le CCPM et le public.

La dernière année nous a permis d'ajouter beaucoup de substance à notre vision d'une CCE renouvelée, mais il reste encore du travail à faire. Avec d'importants changements et la mise en place de nouveaux outils pour soutenir nos collectivités, les années à venir permettront au Conseil d'axer – encore davantage – cette organisation sur une série d'initiatives qui apporteront des solutions nord-américaines à des défis mondiaux. Nous attendons avec impatience la tenue de la session du Conseil de 2012, aux États-Unis, afin de pouvoir continuer à faire progresser ces travaux.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé la CCE en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain et de veiller à l'application de son accord environnemental parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle nord-américaine, plus particulièrement sur les possibilités et les défis en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord.

Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est composé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants de niveau équivalent) et il se réunit au moins une fois par année. Les membres du Conseil sont le ministre de l'Environnement du Canada, M. Peter Kent, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, M. Juan Rafael Elvira Quesada, et l'administratrice de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, Mme Lisa P. Jackson. Quant au Comité consultatif public mixte (CCPM), il compte quinze membres qui agissent de façon bénévole et sont habilités à formuler des avis indépendants au Conseil ainsi qu'à lui faire part des vues du public sur toute question relevant de l'ANACDE.

Pour de plus amples renseignements sur n'importe lequel des sujets examinés par le Conseil, prière de consulter le site Web de la CCE, à l'adresse <http://www.cec.org>.

Les réalisations concertées

1. Introduction

La CCE a été créée en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (l'ANACDE ou l'Accord), conclu par le Canada, le Mexique et les États-Unis parallèlement à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La CCE a pour mission d'encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est composé du plus haut responsable gouvernemental dans le domaine de l'environnement (ministre ou équivalent) du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il supervise la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que les activités du Secrétariat. Le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de 15 membres, sert d'organe consultatif indépendant auprès du Conseil à propos des questions environnementales qui relèvent de l'Accord. Le siège du Secrétariat de la CCE se trouve à Montréal, et il existe un bureau de liaison à Mexico. Un directeur exécutif supervise les programmes favorisant la coopération à propos de diverses questions environnementales de portée nord-américaine, l'unité qui traite les communications des citoyens à propos des questions d'application de la loi et la préparation des rapports indépendants du Secrétariat consacrés aux enjeux environnementaux nord-américains. À titre d'organisation internationale, la CCE a pour mandat de mettre en œuvre les objectifs de l'Accord, ce qu'elle fait souvent en facilitant la coopération relative aux lois et politiques nationales en matière d'environnement et la participation du public.

Le présent rapport : donne un aperçu des activités entreprises en 2011 dans le cadre du plan de travail concerté de la CCE; rend compte du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE); présente les progrès réalisés annuellement dans le cadre du processus relatif aux communications sur les questions d'application (SEM); rend compte des activités du CCPM. Vous trouverez en ligne des renseignements à jour sur les activités de la CCE : <http://www.cec.org/nouvelles>.

Durant la session du Conseil organisée à Montréal en juin 2011, les Parties à l'ANACDE ont présenté certains des projets qu'elles appuient dans le cadre des trois priorités environnementales établies en 2010 : Des collectivités et des écosystèmes en santé; Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone; Écologisation de l'économie nord-américaine. Le Conseil a mis en lumière les efforts visant à adopter des approches cohérentes de la gestion des risques associés aux substances chimiques suscitant des préoccupations communes pour les trois pays : trouver l'information la plus précise à l'échelle de l'Amérique du Nord, en assurer le suivi et la surveillance, et veiller à ce qu'elle soit accessible partout en Amérique du Nord. Le Conseil a également mentionné les travaux en cours visant à améliorer la qualité et la comparabilité de l'information et des données relatives aux gaz à effet de serre. Enfin, il a mis en lumière les efforts de coordination constants visant à améliorer la gestion des déchets électroniques, ainsi que d'autres produits faisant parfois l'objet d'un commerce illicite, comme les substances appauvrissant la couche d'ozone et les matières dangereuses d'usage restreint. Pour en savoir plus sur les éléments susmentionnés, consultez le site www.cec.org/conseil.

2. Plan de travail concerté

Le Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015 doit guider les travaux de la CCE axés sur trois priorités environnementales : Des collectivités et des écosystèmes en santé; Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone; Écologisation de l'économie nord-américaine.

Relativement à ces trois priorités, le projet de représentation cartographique des enjeux environnementaux en Amérique du Nord consiste à créer des couches cartographiques et des ensembles de données. En 2011, on a publié une série de cartes, notamment : une estimation des émissions de CO₂ imputables au transport ferroviaire et routier pour 2010 et 2035 le long du couloir de transport allant de Mexico à Montréal; une carte des forêts nord-américaines représentant 18 différentes écozones principales; une carte des centrales électriques d'Amérique du Nord, qui indique les sources de combustible et les émissions polluantes de plus de 3 000 centrales à combustibles fossiles en 2005. Pour en savoir plus : www.cec.org/naatlas.

Dans le cadre du volet « Des collectivités et des écosystèmes en santé », la CCE entend améliorer l'hygiène du milieu pour les enfants et les collectivités vulnérables, renforcer la résilience des écosystèmes communs d'Amérique du Nord, améliorer l'application des lois visant l'environnement et les espèces sauvages, et gérer à l'échelle continentale les substances chimiques préoccupantes.

A) Des collectivités et des écosystèmes en santé

i) Amélioration de la santé des collectivités vulnérables en Amérique du Nord

La CCE s'efforce d'améliorer la comparabilité des données issues des inventaires d'émissions atmosphériques en Amérique du Nord depuis 2001; elle cherche en particulier à faciliter la collecte de données comparables sur ces émissions afin qu'on puisse les utiliser pour planifier la qualité de l'air à l'échelle transfrontalière, et à améliorer l'accessibilité des données en question en Amérique du Nord. En décembre, la mise à jour du rapport sur les émissions atmosphériques des centrales électriques nord-américaines a été publiée; elle met en lumière la collaboration constante entre les Parties à l'ANACDE en vue d'examiner la contribution des émissions atmosphériques des centrales à combustibles fossiles à la pollution dans l'ensemble de la région. Le rapport présente de façon succincte des données publiques à jour relatives au rejet de certains polluants atmosphériques par plus de 3 000 centrales à combustibles fossiles à l'échelle de l'Amérique du Nord. On peut consulter le rapport et les données connexes en ligne : <http://www2.cec.org/site/PPE/fr>.

ii) Résilience accrue des écosystèmes communs en péril

En 2011, en s'inspirant des efforts passés axés sur la conservation des prairies d'Amérique du Nord, la CCE a lancé le projet intitulé *Les prairies d'Amérique du Nord*. Ce projet vise à compiler les pratiques de gestion propices à l'élevage durable et à la conservation de la biodiversité, et à former un partenariat continental regroupant des organismes spécialistes de la conservation des prairies. Dans le cadre de ce projet, la CCE a participé à la surveillance des oiseaux des prairies durant la saison de recherche 2010-2011 dans le nord du Mexique. Au début de 2011, on a publié une version mise à jour de la carte des aires de conservation prioritaires des prairies (ACPP). À la fin de 2011, d'autres projets avaient donné lieu à la création d'une alliance régionale pour la conservation des prairies dans le désert de Chihuahua, d'un plan directeur de gestion des prairies du désert de Chihuahua et d'un glossaire préliminaire de termes liés à la certification du bœuf et aux normes connexes.

Inspiré par la déclaration des présidents américain et mexicain de 2010, qui faisait de la région de Big Bend-Río Bravo une aire naturelle protégée d'intérêt binational, et fort du succès des efforts de conservation déployés dans la région, le Conseil de la CCE a approuvé le projet Big-Bend-Río Bravo en 2011. Ce projet souligne l'importance de la coopération régionale et l'engagement de la Commission à multiplier les efforts de conservation transfrontalière à l'échelle de l'Amérique du Nord. Pour ce qui est des paysages, ce projet créera la capacité de renforcer la conservation transfrontalière et servira de modèle à des activités similaires dans d'autres régions transfrontalières. Durant l'année 2011, les autorités américaines et mexicaines et les représentants de plusieurs organismes, dont la Commission internationale des frontières et des eaux, ont

discuté : de l'élaboration d'une stratégie scientifique binationale de conservation de la région Rio Grande/Río Bravo; des mesures visant la gestion des espèces envahissantes et de leurs avantages; des outils économiques et sociaux durables permettant d'intégrer les collectivités locales à une stratégie régionale de conservation.

Un projet de plus grande ampleur incluant les travaux de conservation de la région transfrontalière de Big Bend-Río Bravo inclut le Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes (*North American Invasive Species Network*, connu sous son sigle anglais NAISN). Le NAISN regroupe des spécialistes et des institutions qui cherchent à éradiquer les espèces envahissantes en recueillant des données scientifiques sur ces espèces et en réagissant efficacement à la présence d'espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord. En 2011, la CCE a participé à la téléconférence organisée par le conseil d'administration du NAISN et a suivi les activités du NAISN.

Dans le cadre du Réseau nord-américain des aires marines protégées (RNAAMP), on a lancé un nouveau projet sur la biodiversité marine en 2011. Axé sur l'éducation et la sensibilisation des collectivités à propos des AMP, ce projet fait la synthèse des lignes directrices scientifiques visant la création de réseaux d'AMP dans le contexte des changements climatiques. Il met l'accent sur l'importance des AMP à l'échelle locale, et ses responsables collaborent avec les centres d'apprentissage sur les écosystèmes côtiers afin de lancer une série de courtes vidéos éducatives. En collaboration avec le Conseil international pour l'exploration de la mer, les responsables du projet ont appuyé l'élaboration d'un ensemble synthétisé de données scientifiques relatives à l'impact des changements climatiques sur le parcours et la répartition des espèces marines, et fourni des outils de gestion. Enfin, deux bilans écologiques ont été produits relativement au parc national Cabo Pulmo et à l'archipel Espiritu Santo. Pour en savoir plus : <www.cec.org/marine>.

iii) Registre des rejets et transferts de polluants

Le projet de registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) nord-américain, qui s'appuie sur les données déclarées au RRTP de chaque pays, prévoit la compilation et la publication d'informations relatives à la source des substances toxiques rejetées ou transférées par les établissements industriels en Amérique du Nord, à la quantité de substances et à leur manipulation. Les principaux produits issus de ce projet sont *À l'heure des comptes en ligne*, qui propose un moteur de recherche parmi les bases de données, des données intégrées issues des RRTP nord-américains et le rapport annuel *À l'heure des comptes*, qui regroupe cette information dans un format permettant aux intervenants de comprendre le contexte et les limites des données issues des RRTP, ainsi que les domaines nécessitant d'autres améliorations. Le rapport contient aussi des analyses spéciales des données, qui peuvent éclairer davantage la prise de décisions.

En avril 2011, la CCE a publié la treizième édition du rapport *À l'heure des comptes* pour l'année de déclaration 2006, contenant les données les plus récentes obtenues des trois pays au moment de sa préparation. Le rapport présentait une analyse spéciale sur les rejets de polluants dans les eaux de surface. Par ailleurs, il présentait les similitudes et les différences dans la déclaration des polluants par les divers secteurs industriels à l'échelle de l'Amérique du Nord. Il mettait également en lumière les lacunes dans le profil global de la pollution industrielle en Amérique du Nord, imputables à des rapports incomplets, mais aussi à des différences dans les exigences en matière de déclaration dans les trois pays. La version en ligne du rapport *À l'heure des comptes* permet de faire une recherche personnalisée dans la base de données des RRTP nord-américains; les utilisateurs peuvent donc découvrir divers aspects des données présentées, et accéder à des graphiques et à des outils sommaires afin de télécharger les données et de les afficher dans l'application cartographique Google Earth.

En 2011, dans le cadre des programmes nationaux de RRTP, on a publié des données comparables à propos des calendriers de publication (les données relatives à une année et à une source donnée pouvaient être disponibles dans une région, mais pas dans une autre). La CCE a donc intégré trois autres années de

données, jusqu'en 2009. Les données intégrées des RRTP nord-américains seront accessibles au début de 2012 dans la version en ligne du rapport *À l'heure des comptes*. Le prochain rapport *À l'heure des comptes* traitera plus en détail des changements progressivement apportés au mode de déclaration au RRTP au cours des cinq dernières années. Pour en savoir plus : www.cec.org/alheuredescomptes.

iv) Approche régionale de la gestion rationnelle des produits chimiques

Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) regroupe de hauts responsables gouvernementaux chargés d'établir un cadre pour la gestion rationnelle des substances persistantes, biocumulatives et toxiques en Amérique du Nord. Dans le cadre des activités de GRPC, les spécialistes nord-américains collaborent avec le Mexique afin de dresser l'inventaire national des substances chimiques du pays. Des travaux intensifs se sont poursuivis durant l'année 2011; ils visaient à documenter la production de substances chimiques au Mexique et à compiler l'information relative à ces substances recueillie par les diverses autorités gouvernementales au Mexique. En s'appuyant sur ces travaux et sur une analyse de 2010 des importations de substances chimiques, le Mexique a préparé un inventaire national préliminaire de ces substances.

On a produit le rapport de clôture sur le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure, auquel on devait mettre fin comme initiative de la CCE. On est en train d'étudier le type de coopération qui pourrait être entreprise à l'avenir concernant le mercure en Amérique du Nord, compte tenu de la priorité qu'y accorde le PNUE à l'échelle mondiale. En 2011, le Mexique a mené une étude visant à identifier les ignifugeants bromés utilisés par les PME du secteur manufacturier mexicain, en vue de déterminer et de promouvoir des produits de remplacement.

Le plan d'action relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales (SEE) continue de faire partie intégrante du programme de GRPC global. Ce projet a pour objectif de fournir des données à la fois comparables, fiables et pertinentes à propos des substances chimiques persistantes, biocumulatives et toxiques. En 2011, le *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación* (Proname, réseau national de surveillance et d'évaluation) du Mexique a poursuivi son expansion, grâce à l'ajout d'un quatrième site à Coatzacoalcos, dans l'État de Veracruz. On a par ailleurs créé un microsite Web pour le Proname, afin de fournir des renseignements généraux sur le programme et de permettre l'accès aux résultats des activités de surveillance environnementale quand ils sont disponibles. Le microsite Web du Proname va permettre au public et aux spécialistes d'avoir un premier aperçu de la contamination de l'environnement et des tendances en la matière en Amérique du Nord, et en particulier au Mexique. Les décideurs recevront à l'avance des informations et les résultats des analyses de tendances, à la fois à l'échelle nationale et régionale. Une partie du plan d'action relatif à la SEE vise à continuer d'accorder la priorité à l'adoption de protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité pour les activités de chimie analytique et de présentation des données, et produit des résultats qui sont validés à l'échelle continentale.

v) Commerce et application des lois environnementales

Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (maintenant désigné Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois [GTAOL]) est chargé d'améliorer l'observation des lois nord-américaines sur l'environnement et le commerce, et de renforcer leur application. Le GTAOL est composé de hauts responsables canadiens, mexicains et américains de l'application des lois sur l'environnement. Pour en savoir plus : www.cec.org/ewg.

En 2011, le GTAOL a mis en œuvre un projet qui prévoit l'adoption d'une approche de l'application des lois régionales sur l'environnement et les espèces sauvages axée sur le renseignement. Ce projet met l'accent sur

les mouvements transfrontaliers de déchets électroniques et d'espèces sauvages. Les observations initiales et l'information relative à la mise en œuvre de ce projet ont été présentées lors de la réunion publique du Comité consultatif public mixte de la CCE, et sont accessibles à l'adresse www.cec.org/dechetselectroniques2011.

Le GTAOL a terminé la rédaction du document intitulé *Environmental Legislation in North America: Experiences and Best Practices for its Implementation and Adjudication*, qui s'inspire des conférences, présentations et exposés organisés dans le cadre de l'initiative triennale de la CCE visant à échanger l'expertise en matière de mise en œuvre et d'application des lois environnementales dans la région. Cette publication est accessible sur le site Web de l'*Instituto de Investigaciones Jurídicas of the Universidad Nacional Autónoma de México*'s website: <http://biblio.juridicas.unam.mx>.

B) Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone

En ce qui concerne la priorité « Les changements climatiques – Une économie à faibles émissions de carbone », la CCE entend collaborer en vue d'améliorer la comparabilité des données recueillies à propos des émissions de GES, des méthodes de collecte et des inventaires, et créer des réseaux plus efficaces d'experts, ainsi que des systèmes permettant d'échanger l'information relative aux changements climatiques.

En 2011, la CCE a lancé un nouveau projet visant à élaborer des méthodes d'évaluation de la quantité de carbone stockée dans l'ensemble des écosystèmes nord-américains. Dans le cadre de cette initiative, les responsables du projet appuient le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre, conçu pour recueillir des données spatiales et temporelles uniformes en vue d'évaluer la couverture terrestre et son évolution. En 2011, des spécialistes ont élaboré une méthode et un protocole continentaux de détection des changements dans la couverture terrestre, qu'on est en train d'intégrer à la comptabilisation et à la mesure des stocks de carbone, en particulier en vue d'élaborer des stratégies de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD) au Mexique.

C) Écologisation de l'économie nord-américaine

En ce qui concerne la priorité « Écologisation de l'économie nord-américaine », la CCE entend travailler avec ses partenaires du secteur privé afin d'améliorer la performance environnementale du secteur privé dans des domaines comme la conception de bâtiments écologiques très évolués et les mouvements de produits électroniques usagés et d'autres déchets électroniques.

En décembre 2011, on a créé le groupe de travail trilatéral sur la construction de bâtiments écologiques. Il a pour principal objectif de déterminer le meilleur moyen de stimuler changements qui permettront de mieux appuyer la construction de bâtiments écologiques et l'utilisation de matériaux de construction verts en Amérique du Nord. Ses activités vont faciliter l'échange d'information, promouvoir une coopération mutuellement bénéfique dans les domaines d'intérêt commun, intégrer efficacement les pratiques de construction écologiques et définir les possibilités de créer des activités concrètes présentant un intérêt commun pour les trois pays.

En février 2011, la CCE a organisé le premier atelier sur la gestion écologiquement rationnelle des produits électroniques usagés et en fin de vie utile dans les PME de l'industrie du recyclage et du reconditionnement de Guadalajara, au Mexique. Cet atelier a réuni des intervenants clés du gouvernement et du secteur privé, qui ont discuté de l'étendue des connaissances relatives à la gestion écologiquement rationnelle dans ce secteur. Pour en savoir plus : www.cec.org/dechetselectroniques.

Durant l'année 2011, la CCE a fait de nouveau appel à des entreprises clés de l'industrie automobile pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre des programmes écologiques au sein de la chaîne

d'approvisionnement automobile nord-américaine. Ce projet a permis au Canada et au Mexique de bénéficier des efforts initialement déployés aux États-Unis et d'instaurer une coopération trilatérale, ainsi que d'appuyer un échange d'information et de pratiques qui va améliorer la performance environnementale et économique de la chaîne d'approvisionnement automobile en Amérique du Nord. Une des tâches les plus importantes des responsables de ce projet consistait à former le partenariat avec les fournisseurs mexicains – l'*Alianza Verde Automotriz*. Cette organisation va offrir aux fabricants d'automobiles du Mexique et à leurs fournisseurs la possibilité de mener à bien, de leur propre initiative, des projets innovateurs axés sur la durabilité de l'environnement. Dans l'esprit de l'objectif du projet à court terme, on a tenu une réunion à Toronto en décembre afin de commencer à organiser un partenariat entre fournisseurs canadiens. On cherche ainsi à créer et à élargir des partenariats autonomes et axés sur les activités entre fournisseurs de l'industrie automobile, à réduire les impacts sur l'environnement et à renforcer la capacité économique du Canada.

En 2011, la CCE a poursuivi ses travaux d'évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA. Un groupe de spécialistes, créé par les Parties à l'ANACDE, a été chargé de préparer un rapport qui résume l'information relative à ces effets depuis l'adoption de l'ALÉNA. Ce groupe va recommander de nouvelles méthodes d'évaluation des effets sur l'environnement de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord. En octobre, la première partie du rapport a été rédigée; elle portait sur les pratiques actuelles et passées utilisées pour évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA. La deuxième partie du rapport, qui sera rédigée durant l'année 2012, portera sur la façon dont il faudra envisager les futures pratiques à la lumière des points forts et des points faibles définis dans la première partie. Ce rapport proposera un nouveau cadre d'évaluation et utilisera essentiellement deux domaines visés par l'ALÉNA comme études de cas : les biocombustibles et les déchets électroniques.

Commission de Coopération Environnementale
Rapport financier
Projets du programme de travail concerté

(montants présentés en milliers dollars canadiens)

Nom du projet	Budget annuel 2011	Total des dépenses
DES COLLECTIVITÉS ET DES ÉCOSYSTÈMES EN SANTÉ		
Améliorer l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord	460.5	421.3
Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques, y compris les particules fines et les composés chimiques, au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord	283.5	279.6
Renforcement des capacités d'amélioration de l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables d'Amérique du Nord	177.0	141.6
Renforcer la résilience des écosystèmes communs qui sont à risque	879.0	744.2
Les prairies d'Amérique du Nord : activités de gestion et partenariats destinés à améliorer la résilience des écosystèmes et des collectivités	285.0	283.4
Collaboration en vue de conserver les paysages transfrontaliers de la région de Big Bend-Río Bravo et soutien du Réseau nord-américain sur les espèces envahissantes	509.0	363.8
Participation des collectivités à la conservation de la biodiversité marine grâce au Réseau nord-américain d'aires marines protégées	85.0	97.0
Registre de rejets et de transferts de polluants	130.0	116.1
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (projet de RRTP nord-américain)	130.0	116.1
Améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques à l'échelle continentale	891.5	792.2
Méthodes d'identification et de suivi des produits chimiques commerciaux en Amérique du Nord	326.0	280.5
Stratégies de réduction des risques d'exposition aux substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes	280.5	255.4

Surveillance et évaluation environnementales des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes	285.0	256.3
Renforcer l'application des lois de l'environnement et des lois sur les espèces sauvages en Amérique du Nord	242.0	134.9
Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord	242.0	134.9
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES-UNE ÉCONOMIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE		
Améliorer la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions dans les trois pays nord-américains	140.0	96.3
Amélioration de la comparabilité des données, des méthodes et des inventaires relatifs aux émissions en Amérique du Nord	140.0	96.3
Renforcer la participation de spécialistes et l'échange d'informations sur les changements climatiques et une économie à faibles émissions de carbone	330.0	247.2
Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre	250.0	205.1
Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques	80.0	42.1
L'ÉCOLOGISATION DE L'ÉCONOMIE NORD-AMÉRICAINNE		
Améliorer la performance environnementale du secteur privé en Amérique du Nord	305.0	228.0
Amélioration des conditions favorisant le bâtiment écologique en Amérique du Nord	60.0	22.7
Amélioration de la performance économique et environnementale des chaînes d'approvisionnement dans l'industrie automobile nord-américaine	80.0	60.6
Gestion rationnelle des déchets électroniques en Amérique du Nord	165.0	144.7
Projets	3,378.0	2,780.2

Rapport du Secrétariat sur le transport durable de marchandises

En vertu de l'article 13 de l'ANACDE, le Secrétariat peut préparer un rapport à l'intention du Conseil, qui portera sur n'importe quel sujet visé par le programme annuel. En avril 2011, le rapport sur le transport durable de marchandises a été publié. Ce rapport s'inspire des connaissances, de l'expertise et du point de vue de plus de 60 experts des transports, représentants gouvernementaux, exploitants et autres intervenants clés pour recommander des mesures qui, selon nous, modifieront radicalement la viabilité environnementale du réseau de transport nord-américain. Le rapport conclut que les politiques, règlements et incitatifs nécessaires à la durabilité du transport – à l'échelle continentale – vont également rendre notre réseau de transport plus efficient, plus concurrentiel et plus sûr d'un point de vue énergétique.

Le rapport examine le réseau continental de transport de marchandises, élément clé du secteur des transports, qui est la deuxième source d'émissions de GES en Amérique du Nord. Le rapport mentionne que, tandis que les émissions provenant des véhicules légers devraient baisser de 12 % d'ici 2030, celles des camions de marchandises devraient augmenter de 20 %. Le rapport examine également les éléments efficaces (et inefficaces) du système actuel, ainsi que les investissements massifs que font d'autres blocs commerciaux dans de nouvelles infrastructures et dans des modes de transport à plus faibles émissions de carbone — investissements qui pourraient supplanter les efforts déployés en Amérique du Nord.

Voici ce que recommande le rapport sur le transport durable : i) une tribune réunissant les ministres des Transports nord-américains, qui collaboreront avec un groupe de représentants de l'industrie, de spécialistes et d'intervenants pour favoriser un système de transport intégré et intelligent; ii) une synergie au niveau des prix du carbone et de l'efficacité des systèmes entre les Parties à l'ANACDE; iii) d'autres investissements visant à améliorer l'efficacité du système de transport de marchandises; iv) une meilleure gestion des systèmes de transport par les organismes responsables, et par des entreprises présentes à l'échelle nationale et internationale; v) la formation de chauffeurs « écologiques » afin d'optimiser la performance environnementale et économique grâce à une conduite visant à conserver l'énergie; vi) la collecte et l'échange de données sur le transport et l'environnement et de statistiques grâce à l'Échange des statistiques des transports en Amérique du Nord. Pour en savoir plus : www.cec.org/transport.

Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

L'amélioration de l'état de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord est une tâche ambitieuse. Les investissements que fait chaque pays peuvent être plus fructueux si l'on instille un plus grand sens des responsabilités et de l'intendance au sein des collectivités. C'est possible lorsque les efforts du gouvernement sont appuyés et complétés par des partenariats solides avec les intervenants et le public dans les trois pays nord-américains. C'est dans cet esprit que la CCE a créé le PNAACE en 2010, afin d'aider les collectivités à régler les problèmes environnementaux à l'échelle locale. Le PNAACE va jouer un rôle essentiel dans la concrétisation des priorités de la CCE – appuyer des collectivités et des écosystèmes en santé, encourager les activités visant à gérer les changements climatiques grâce au passage à une économie à faibles émissions de carbone, et promouvoir les projets innovateurs susceptibles de faciliter l'écologisation de l'économie des trois pays.

En juin, le Conseil de la CCE a lancé un appel de propositions à l'échelle de l'Amérique du Nord pour des projets qui doivent être mis en œuvre en 2012-2013. L'appel de propositions du PNAACE a généré un nombre très élevé de réponses, et la CCE a reçu près de 500 demandes de la part d'organisations non gouvernementales, d'associations communautaires, de groupes d'environnementalistes et d'établissements

d'enseignement de toutes les régions d'Amérique du Nord. Pour garantir que ces projets atteignent des objectifs mesurables et produisent des résultats clairs et tangibles, on a établi des critères de sélection des subventions. Ces critères, ainsi que l'information relative au processus de dépôt de demandes, ont été décrits dans l'appel de propositions et dans les lignes directrices du PNAACE. Des collectivités du Yukon jusqu'au Chiapas ont élaboré des plans visant à s'attaquer à d'importants enjeux environnementaux. Les propositions de projets variaient beaucoup de par leur thème et leur portée; en voici des exemples : renforcement des capacités dans les collectivités rurales; perfectionnement des compétences en matière de mesure du carbone forestier; création d'emplois locaux grâce à l'agriculture biologique; écotourisme; utilisation de nouvelles sources d'énergie; réduction de l'exposition aux substances toxiques; amélioration de la qualité de l'eau. En tout, 1,4 million de dollars seront alloués au programme de subvention tous les deux ans. Pour en savoir plus : <www.cec.org/pnaace>.

Communications sur les questions d'application

Les articles 14 et 15 de l'ANACDE établissent un mécanisme permettant à toute personne ou organisation non gouvernementale de déposer une communication alléguant qu'une Partie à l'Accord omet d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Ce processus peut mener à la constitution et à la publication d'un dossier factuel contenant des renseignements pertinents liés à l'allégation des auteurs de la communication à propos de la non-application des lois de l'environnement. Ce processus est encadré par les *Lignes directrices sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* (les Lignes directrices). Pour en savoir plus : <www.cec.org/communications>.

En 2011, le Conseil s'est engagé à réviser et à « moderniser » les Lignes directrices. Les représentants des Parties à l'ANACDE se sont rencontrés durant l'année afin de discuter de changements potentiels à apporter au processus de communication et, une fois les changements apportés aux Lignes directrices approuvés, de mener une consultation publique au sujet de ces changements en 2012. Par la suite, en novembre, le CCPM a organisé à El Paso une réunion visant à examiner les conclusions d'un sondage mené auprès d'auteurs de communications passées sur l'efficacité du processus relatifs aux communications sur les questions d'application (voir la section sur le CCPM, ci-après).

Entre 1994, année de l'entrée en vigueur de l'ANACDE, et 2011, 78 communications ont été présentées au Secrétariat : 28 portaient sur le Canada, 40, sur le Mexique, neuf, sur les États-Unis et une, à la fois sur le Canada et les États-Unis. Durant cette période, le Secrétariat a rejeté 66 communications ou y a mis un terme : 25 ne justifiaient pas un examen plus approfondi aux termes du paragraphe 14(1) ou (2); 18 ont été rejetées après la réponse de la Partie concernée; cinq autres ont été retirées. En date du mois de décembre 2011, la CCE avait recommandé la constitution de 26 dossiers factuels au Conseil. Dans deux cas, le Conseil a voté contre la recommandation du Secrétariat relative à l'élaboration d'un dossier factuel. Le Secrétariat a publié quinze dossiers factuels.

Durant l'année 2011, le Conseil a demandé au Secrétariat d'interrompre la préparation du dossier factuel portant sur la communication relative aux espèces en péril, après que l'auteur a demandé le retrait de sa communication. Le Secrétariat a poursuivi la préparation de trois autres dossiers factuels (*Véhicules automobiles au Québec, Lac de Chapala II* et *Centrales électriques au charbon*); il a soumis le dossier factuel provisoire « Véhicules automobiles du Québec » au Conseil et a commencé à intégrer les commentaires reçus des gouvernements du Canada et du Mexique relatif à ce dossier. Le Secrétariat a décidé de ne pas recommander la préparation d'un dossier factuel à propos de deux communications (*Parc national Los Remedios II* et *Pêches dans la rivière Skeena*) et de ne pas demander de réponse au Mexique concernant la communication *Pont du bicentenaire*. Le Secrétariat a poursuivi son examen afin de déterminer si la

communication *Terres humides de Manzanillo* justifiait la constitution d'un dossier factuel. Il a par ailleurs demandé une réponse au Canada concernant la communication *Station d'épuration des eaux usées d'Iona*, et examiné la communication *Bassins de résidus de l'Alberta* afin de déterminer si elle satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1). En 2011, le Conseil n'a toujours pas décidé s'il allait demander au Secrétariat de préparer deux dossiers factuels (*Pollution environnementale à Hermosillo II* et communications regroupées *Ex Hacienda El Hospital III* et *Ex Hacienda El Hospital II*).

Le Secrétariat a également examiné trois nouvelles communications. La première était la communication *Traitement de BPC à Grandes-Piles*, Québec, dont les auteurs allèguent que le Canada, et plus précisément la province de Québec, omet d'assurer l'application efficace de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* du Québec, en délivrant un permis qui autorise l'utilisation d'un processus d'oxydation chimique pour traiter les sols contaminés par des BPC, et ce, sans élément de preuve démontrant que ledit processus fonctionne. Dans ce cas-là, le Secrétariat a examiné la communication afin de déterminer si elle satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1). La deuxième était la communication *Canyon du Sumidero II*, dont l'auteur allègue que le Mexique omet d'assurer l'application efficace de sa législation environnementale relativement à l'exploitation d'une carrière de calcaire, qui causerait des dommages au canyon du Sumidero, dans l'État du Chiapas, au Mexique. Dans ce cas-là, le Secrétariat a examiné la communication afin de déterminer si elle satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1). L'auteur de la troisième communication (*Protection de l'ours blanc*) allègue que le Canada omet d'assurer l'application efficace de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) en omettant d'inscrire à temps l'ours blanc sur la liste des espèces en voie de disparition ou menacées, ce qui prive les ours d'importants mécanismes de protection prévus par la LEP. Le Secrétariat a examiné cette communication afin de déterminer si elle satisfaisait aux critères énoncés au paragraphe 14(1).

Rapport du Comité consultatif public mixte de la CCE

Le CCPM est composé de quinze membres (cinq représentants de chaque pays) dont le rôle principal consiste à transmettre des avis au Conseil sur toute question visée par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, et de servir de source d'information au Secrétariat de la CCE. Pour en savoir plus : www.cec.org/ccpm.

En janvier, le CCPM a transmis l'avis au Conseil n° 11-01, qui définissait : le rôle que peut jouer la CCE pour définir, mesurer et adopter des approches compatibles de l'écologisation de l'économie nord-américaine; les secteurs auxquels la CCE pourrait accorder la priorité; les obstacles que crée l'ALÉNA pour l'écologisation de l'économie et le rôle potentiel de la CCE; l'importance du redoublement des efforts visant à finaliser un accord sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers; la nécessité d'améliorer les communications de la CCE et sa stratégie de sensibilisation.

Les membres du CCPM ont rencontré le Comité consultatif national et le Comité consultatif gouvernemental des États-Unis afin de discuter des synergies entre ces comités et le CCPM, et se sont rendus sur le terrain à Plaquemines Parish, en Louisiane, afin d'en apprendre davantage sur les impacts de la catastrophe causée par la plateforme Deepwater Horizon, et sur les autres répercussions sur les collectivités et les écosystèmes dans le delta du Mississippi et le golfe du Mexique.

En avril, le CCPM a tenu sa première session ordinaire à Mexico. Les membres ont discuté des travaux de coopération à venir à la CCE, du processus relatif aux communications sur les questions d'application et de

l'impact sur l'environnement du transport de marchandises en Amérique du Nord. La session a porté sur les projets proposés dans le cadre des priorités établies par le Conseil, et sur l'efficacité et le caractère opportun et équitable du processus relatifs aux communications. Le CCPM a par ailleurs organisé une table ronde à *Tecnológico de Monterrey* afin d'examiner les observations et recommandations clés contenues dans le rapport du Secrétariat sur le transport durable de marchandises (voir plus haut).

En mai, après avoir examiné le Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012, et tenu compte des commentaires du public, les membres du CCPM ont transmis l'avis au Conseil n° 11-02. Ils ont noté plusieurs commentaires positifs à propos des travaux entrepris à ce jour par la CCE et soulignant l'importance d'un dialogue ouvert et de la transparence, qui améliorera l'efficacité des projets de la CCE. La question de l'efficacité des communications a été soulevée, car elle faisait l'objet de préoccupations lors de réunions précédentes; les membres s'inquiètent en particulier du fait que le public ne connaît pas assez bien les activités de la Commission. Par contre, les membres du CCPM ont salué l'intention des Parties d'élaborer une stratégie de communication mise à jour et plus complète, et proposé de participer à ce processus. Ils ont également fait des recommandations précises sur les projets visés par le Plan opérationnel de la CCE pour 2011 et 2012.

En juin, les membres du CCPM ont tenu une réunion parallèlement à la session ordinaire du Conseil, afin de discuter de l'augmentation rapide du volume de déchets électroniques en Amérique du Nord, et de la façon dont les Parties à l'ANACDE peuvent promouvoir une meilleure gestion des déchets électroniques, grâce à la conception des produits, au recyclage et à la coopération en matière d'application de la loi, afin de mettre un frein au commerce illicite des déchets électroniques. Les membres du CCPM ont donc produit l'avis au Conseil n° 11-03, consacré à la gestion des déchets électroniques en Amérique du Nord. Dans cet avis, le CCPM faisait les recommandations suivantes : utiliser une définition plus large des déchets électroniques, afin d'intégrer une plus vaste gamme de composants de haute technologie et d'appareils; intégrer les acteurs mondiaux au commerce des déchets électroniques; faire participer les consommateurs et les producteurs; approuver les principes de l'amendement à la Convention de Bâle interdisant l'importation de déchets dangereux par les Parties à l'ANACDE; gérer l'approvisionnement et la formation; privilégier les politiques d'approvisionnement; prendre des mesures en matière de formation et d'impôt.

Pour connaître plus en détail le processus relatif aux communications sur les questions d'application, le CCPM a mené une consultation auprès des auteurs de communications passées, sous forme de questionnaire. Les réponses à ce questionnaire ont été regroupées dans un rapport, dans lequel la plupart des auteurs se disaient préoccupés par le fait que le processus ne respecte pas l'esprit et l'objectif de l'ANACDE. La plupart des membres du public pensent que la crédibilité du processus a été sérieusement érodée, surtout en raison de mesures tardives et d'une résistance à la pleine transparence, et de l'examen indépendant du Conseil et des Parties.

En novembre, à la suite de la publication du questionnaire susmentionné, le CCPM organisé une réunion publique à El Paso (Texas) afin de présenter le point de vue des auteurs et de donner un aperçu des réponses à ce questionnaire. La réunion portait aussi sur : les mouvements transfrontaliers des substances chimiques en Amérique du Nord; les effets sur la santé humaine et l'environnement; les travaux de la CCE consacrés à la base de données sur les transferts transfrontaliers et à l'outil cartographique connexe, grâce au site *À l'heure des comptes en ligne*; le système de suivi des déchets dangereux et des matières recyclables, élaboré par les responsables de l'application de la loi des trois pays.

En décembre, le CCPM a produit l'avis au Conseil n° 11-04, qui contenait des recommandations portant sur le processus relatif aux communications sur les questions d'application et sur les mouvements transfrontaliers de substances chimiques en Amérique du Nord. Le CCPM a insisté sur la nécessité de restaurer la confiance du public dans ce processus, car les problèmes soulevés portaient sur : le délai de

traitement des communications; le caractère incohérent des résultats du processus par rapport aux attentes des auteurs; l'information limitée fournie dans les réponses des Parties à l'ANACDE aux communications. Le CCPM a recommandé au Conseil de créer le Groupe de travail sur la modernisation du processus relatif aux communications sur les questions d'application, et conseillé à ce groupe de travail d'axer ses travaux sur la rapidité et l'accessibilité du processus, d'accorder plus de crédit aux recommandations indépendantes et aux interprétations du Secrétariat durant le processus, et de faire le suivi des dossiers factuels.

En ce qui concerne les mouvements transfrontaliers de substances chimiques en Amérique du Nord, le CCPM s'est dit préoccupé par l'augmentation alarmante du volume de déchets toxiques, ainsi que par l'empoisonnement au plomb et d'autres conséquences dangereuses résultant du mouvement transfrontalier des batteries d'accumulateurs au plomb usées vers le Mexique. Après avoir mentionné un rapport publié par la CCE en 2007, les membres du CCPM ont noté que les graves préoccupations soulevées dans ce rapport semblaient s'être aggravées depuis sa publication, et que les travailleurs de l'industrie, ainsi que les membres des collectivités adjacentes aux installations de recyclage étaient régulièrement exposés à des concentrations de plomb extrêmement dangereuses pour la santé humaine. Le CCPM a donc recommandé qu'on protège les collectivités vulnérables d'Amérique du Nord, en mettant l'accent sur les travailleurs, les habitants et, tout particulièrement, les enfants, et que la CCE fasse un suivi du rapport de 2007.

Pour en savoir plus sur le CCPM : www.cec.org/ccpm

Membres du CCPM, 2011

CANADA

LINDA ANGOVE

3045 New St., #1
Burlington, Ontario
L7N 3V9
Tel.: (905) 634 7377
E-mail: lm.angove@rogers.com

LAURENT N. BENARROUS

Managing Director
Courtier immobilier agréé
Avison Young
2000, av. McGill College
Bureau 1950
Montréal (Québec) H3A 3H3
Tel. : 514.940.5330 x 239
Fax: 514.940.5331
E-mail:
laurent.benarrous@avisonyoung.com

TIM J. HEARN

Hearn & Associates
#3840, 855 - 2nd St. SW
Bankers Hall East
Calgary, AB T2P 4J8
Phone: (403) 508-1940
Fax: (403) 508-1954
E-mail: tim@hearn-associates.ca

NANCY SOUTHERN

President & CEO
ATCO
16th Floor
909, 11th Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 1N6
Phone: (403) 292 7434
E-mail: nancy.southern@atco.com

GLEN WRIGHT

Chairman
PrinterOn Corporation
221 McIntyre Drive
Kitchener, Ontario
N2R 1G1
Phone: (519) 504 5363
E-mail: gwright@leancor.com

MEXICO

ADRIANA NELLY CORREA

Profesor Investigador, Centro de Calidad Ambiental
Directora, Cátedra Andrés Marcelo Sada en Conservación y Desarrollo Sostenible
ITESM Campus Monterrey
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur
Monterrey, Nuevo León 64849 MEXICO
Tel: (011 528) 18 328 40 32
Fax: (011 528) 18 359 62 80
E-mail: ancs@itesm.mx

GABRIEL CALVILLO DÍAZ

Socio director de la práctica de Desarrollo Sustentable y Litigio Ambiental
Carswell & Calvillo Abogados
Luis G. Urbina No 4
Despacho 301
Col. Chapultepec Polanco
Del. Miguel Hidalgo CP. 11560
México, Distrito Federal
Tel: (011 525) 55 282 0263
E-mail:
gabriel.calvillo@abogadoseyc.com.mx

MARTÍN GUTIÉRREZ LACAYO

Director General
Pronatura México, A. C.
Aspérgulas 22 (antes Pino)
col. San Clemente, C.P. 01740
México, Distrito Federal
Tel. 01 (55) 56 35 50 54 al 57
Fax: 01 (55) 56 35 50 54 ext. 113
E-mail: martingutierrez@pronatura.org.mx
pronatura@pronatura.org.mx

RODOLFO LACY

Coordinador de Programas y Proyectos
Centro Mario Molina
Prol. Paseo de los Laureles
N. 458, despacho 406
Col. Bosques de las Lomas, Del.
Cuajimalpa, México, DF 05120, México
Teléfono: 011 525 59 177 1670 ext. 216
Fax: 011 525 59 177 1670
E-mail: rlacy@centromariomolina.org

UNITED STATES

IRASEMA CORONADO

Associate Provost
University of Texas at El Paso
500 W. University Blvd.
El Paso, Texas 79968
Phone: 915 747 5725
E-mail: ICoronado@utep.edu
JPAC Chair for 2011

GEOFFREY GARVER

Independent Consultant &
Adjunct Law Professor
University of Montreal & Laval
Universities
20 rue des Soeurs Grises #106
Montreal QC H3C 5M1
Tel: (514) 582 0929
E-mail: gginmont@sympatico.ca

FELICIA MARCUS

Western Director
Natural Resources Defense Council
111 Sutter St., 20th floor
San Francisco, CA 94104
Tel.: (415) 875 6100
E-mail: fmarcus@nrdc.org

DIANE TAKVORIAN

Executive Director
Environmental Health Coalition
2727 Hoover Ave., Suite 202
National City, CA 91950
Tel.: (619) 474 0220
Fax: (619) 474 1210
E-mail: DianeT@environmentalhealth.org

JONATHAN WATERHOUSE

Alaska Region Director
Yukon River Inter-Tribal Watershed
Council
725 Christensen Drive, Suite 3
Anchorage, AK 99501
Tel: (907) 258 3337
E-mail: jwaterhouse@yritwc.org

Rapport nationaux

Rapport d'étape du Canada, 2011

Rapport national 2010 sur le respect des obligations contractées
aux termes de l'ANACDE

PARTIE I: Gouvernement du Canada

Succès significatifs

Initiatives stratégiques

- En 2011, le plan intégré de surveillance des sables bitumineux, qui portait sur la qualité de l'eau, la quantité d'eau, la qualité de l'air et la biodiversité, a été mis en œuvre. Il va permettre d'exercer, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, la surveillance environnementale nécessaire pour favoriser l'exploitation écologiquement durable de cette ressource importante pour la planète. Le programme, rigoureux sur le plan scientifique, multiplie et améliore les activités de surveillance environnementale des sables bitumineux.
- En 2011, Environnement Canada a publié la stratégie de rétablissement du caribou boréal, fruit de plusieurs années d'études scientifiques poussées, de la collecte d'information issue des connaissances traditionnelles des Autochtones et de consultations auprès des intervenants. Cette stratégie a fait l'objet d'un nombre de commentaires sans précédent – plus de 12 000 à ce jour.
- Le Canada a mis à jour son Plan de gestion des produits chimiques (un des plus complets au monde) et fourni les fonds nécessaires à la prochaine phase : évaluation des 500 substances réparties entre les neuf catégories, incluant les phtalates, principalement utilisés pour fabriquer du plastique; investissement dans d'autres études sur des substances comme le Bisphénol A, les ignifugeants, les substances perturbant les fonctions hormonales et les substances néfastes pour l'environnement.

Financement des initiatives de conservation des terres

Dans le cadre de son engagement en matière de conservation et de protection de l'environnement, qui inclut l'aide aux organisations non gouvernementales et aux collectivités, le gouvernement du Canada a annoncé les initiatives suivantes en 2011 :

- On a investi 34,8 millions de dollars dans des services d'alerte météorologique et de navigation dans l'arctique, afin d'améliorer l'accessibilité des données météorologiques et de l'information sur le transport maritime pour les marins, les divers secteurs de l'économie et la population du Nord.
- Un investissement de 600,8 millions de dollars sur cinq ans visant à renouveler le Programme de réglementation de la qualité de l'air (PRQA) sert de cadre au gouvernement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air depuis 2006.
- En date du mois de mars 2011, le Programme de conservation des zones naturelles avait permis de protéger 160 796 hectares d'habitat, ce qui inclut l'habitat de 101 espèces en péril.

État de l'environnement

- En 2011, la Cote air santé a été instaurée dans les dix provinces. Elle aide les Canadiens à protéger leur santé en limitant l'exposition aux polluants atmosphériques et en adaptant leurs activités lorsque les niveaux de pollution atmosphérique sont plus élevés. Pour en savoir plus : www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/.

Évolution sur le plan légal et sur le plan des politiques

Réduction des émissions de GES

- Des règlements provisoires visant les centrales électriques au charbon ont été publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. C'était la première fois qu'on publiait des règlements provisoires sur les GES provenant d'un important secteur industriel, ce qui constitue une étape importante vers l'objectif de réduction des émissions de GES fixé par le gouvernement pour 2020.
- Dans l'esprit d'une approche commune au Canada et aux États-Unis de la façon de limiter les émissions de GES imputables aux camions lourds neufs, on a publié un document de consultation portant sur l'élaboration des règlements proposés. Ce document offre aux membres du public une autre occasion de soumettre leurs commentaires avant la publication des règlements en question dans la Partie I de la *Gazette du Canada*.
- Dans le cadre de sa stratégie sur les carburants renouvelables, le gouvernement a imposé un minimum de 2 % de contenu renouvelable dans le diesel et le mazout de chauffage, ce qui va renforcer le marché des carburants renouvelables au Canada, tout en allant dans le sens de l'engagement qui vise à réduire les émissions totales de GES du Canada de 17 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2005. Cette initiative démontre également comment l'agriculture peut contribuer à la réduction de l'empreinte écologique du Canada.

Autres progrès liés à la réglementation

- En s'appuyant sur la Stratégie nationale de conservation de l'ours blanc, le ministre de l'Environnement a déclaré que l'ours blanc était une espèce préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Il fallait donc préparer un plan de gestion dans un délai de trois ans. De nombreuses consultations ont été menées auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, des conseils régionaux de gestion des espèces sauvages, des Autochtones et d'autres intervenants. La vaste majorité des personnes interrogées appuyaient l'inclusion de l'ours à la liste.
- On a mis en œuvre le processus réglementaire afin d'interdire la fabrication, l'importation et la vente de la plupart des produits contenant du mercure au Canada. Le règlement proposé éliminerait environ quatre tonnes et demie de mercure présent dans les produits qui entrent actuellement chaque année sur le marché canadien.

Mesures d'application de la loi prises par le gouvernement

On a pris diverses mesures de premier plan en réponse aux importantes infractions aux lois et règlements environnementaux du Canada :

- Une enquête menée par des agents d'Environnement Canada a conduit à une saisie record de plus d'un million de dollars de substances toxiques importées illégalement par Gestion Alexis Dionne Inc. L'entreprise et son président, M. Alexis Dionne, ont assumé la responsabilité de l'importation illicite d'environ 120 000 kg de chlorodifluorométhane (HFCF-22), gaz utilisé dans l'industrie de la réfrigération.
- La société Teck Metals Ltd. a été condamnée à payer une amende de 325 000 \$ pour avoir rejeté du mercure dans la rivière Columbia et avoir permis à du lixiviat de se déverser dans le ruisseau Stoney.
- La société Imperial Oil Resources NWT Ltd. a été reconnue coupable du rejet d'une substance nocive dans des eaux où vivent des poissons et de la violation des conditions de son permis d'utilisation des eaux, au terme d'une collaboration entre les enquêteurs d'Environnement Canada et ceux d'Affaires indiennes et Développement du Nord Canada. L'entreprise a dû payer une amende totale de 185 000 \$.

PARTIE II : GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

ALBERTA

Succès significatifs

Portail d'information sur les sables bitumineux

- Le portail d'information sur les sables bitumineux a été lancé à l'automne 2011 – il présente des données parmi lesquelles on peut faire des recherches, et met en évidence des éléments comme : l'utilisation d'eau propre aux installations; les émissions de gaz à effet de serre; la taille des bassins de résidus; la perturbation et la remise en état des terres; une carte interactive qui donne des informations en temps réel sur la qualité de l'air à l'échelle régionale; des données sur le débit des cours d'eau. Il contient aussi une bibliothèque de données téléchargeables qui donne facilement accès aux évaluations des impacts environnementaux, aux approbations et aux permis relatifs à l'eau, et aux rapports de conformité. On peut accéder au portail à l'adresse www.osip.ab.ca.

Qualité de l'air

- L'Alberta a adopté en juillet 2011 la Cote air santé fédérale– nouvel outil permettant de comprendre et de mesurer la qualité de l'air. La CAS est mesurée dans plus de 20 collectivités de toute l'Alberta; les données, recueillies à chaque heure, comprennent des prévisions. La CAS est établie sur une échelle de 1 à 10, qui détermine le risque pour la santé du grand public et pour les personnes souffrant de troubles respiratoires. Plus le chiffre est bas, plus le risque pour la santé est faible.
- Les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont investi dans le système de prévision *BlueSky Western Smoke*. Ce système avertit les résidents des deux provinces jusqu'à 48 heures à l'avance à propos de la fumée provenant des feux de forêt.

MANITOBA

Succès significatifs

- Le Centre de données sur la conservation du Manitoba (CDCM) a été qualifié de programme d'exception pour la conservation du patrimoine naturel des Amériques, recevant le *Conservation Impact Award* 2011 décerné par le réseau *Nature Serve*. Ce prix saluait les partenariats formés avec Manitoba Hydro et la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba (MHHC). La MHHC a utilisé la liste des lieux où l'on trouve des espèces en péril, dressée par le CDCM durant le processus de conclusion de 43 accords en matière de conservation, qui ont protégé 3 816 hectares (9 431 acres) d'habitats indigènes aux fins de conservation. On a également utilisé les données du CDCM dans le cadre de la *Protected Areas Initiative* (Initiative sur les aires protégées) provinciale, afin de garantir que les aires protégées potentielles comprenaient des terres où l'on trouvait des espèces animales et végétales rares dans la province.
- Les responsables du projet de site du patrimoine mondial de l'UNESCO Pimachiowin Aki, fruit de la collaboration entre cinq Premières nations et les provinces du Manitoba et de l'Ontario, ont continué à garantir l'octroi du statut de site du patrimoine mondial pour le plus vaste réseau d'aires protégées du bouclier boréal nord-américain. Pimachiowin Aki, qui signifie « la terre source de vie » en ojibwa, est le nom donné à la région qui couvre 33 400 kilomètres carrés (12 896 milles carrés) de forêt boréale vierge et de cours d'eau immaculés à l'est du lac Winnipeg. On cherche à faire inscrire le site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en invoquant à la fois des critères écologiques et des critères culturels.

- On a créé le Fonds d'aide aux espèces en voie de disparition et à la biodiversité, pour appuyer les organismes sans but lucratif qui dressent des inventaires et surveillent les données relatives aux espèces préoccupantes. Il s'agit d'espèces végétales et animales comme le pluvier siffleur, le caribou des bois, le scinque des prairies et diverses fleurs, ainsi que leurs insectes pollinisateurs.
- On a mis les turbines en marche dans le plus grand parc d'éoliennes du Manitoba, près de la ville de St Joseph. Ce parc, capable de produire 138 mégawatts, vient compléter les autres installations de production d'énergie renouvelable (hydroélectricité, géothermie et production de biocombustibles). Le parc de St Joseph vient s'ajouter au parc d'éoliennes de St Leon créé précédemment, dont la capacité a été portée à 120 mégawatts, également en 2011.
- Dans son budget 2011, le Manitoba a maintenu le financement de divers programmes efficaces de réduction des émissions de GES : *Trees for Tomorrow*, Initiative de développement durable de l'agriculture du Manitoba, remise en état des terres humides, incitatif à l'utilisation de l'énergie géothermique et Programme communautaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CLER). Jusqu'à la moitié des émissions de GES au Canada sont contrôlées directement ou indirectement par les municipalités, et le programme CLER appuie les initiatives locales de gestion des changements climatiques qui visent à mettre en œuvre des projets favorisant une réduction immédiate des émissions de GES et l'instauration de changements durables à long terme.

État de l'environnement

- Le rapport intitulé *État du lac Winnipeg* a été publié par la province du Manitoba et le gouvernement du Canada en juillet 2011. Il est le fruit de la collaboration entre chercheurs issus d'universités, d'organisations non gouvernementales et d'organismes provinciaux et fédéraux, et présente la première évaluation complète des caractéristiques physiques, chimiques et biologiques du lac Winnipeg depuis que la surveillance intensive du lac a débuté, à la fin des années 1990. Ce rapport va servir de référence pour mesurer les progrès réalisés en matière de réduction de la charge en éléments nutritifs, faciliter l'évaluation de la santé globale du lac et fournir des données à l'appui des recherches actuelles et futures.
- GeoManitoba, qui est le service de cartographie et d'information géographique de la province, de concert avec l'Agence spatiale canadienne, a cartographié bon nombre des régions inondées au printemps 2011 à l'aide d'une technologie de télédétection et de l'imagerie Radarsat 2. Les principales régions inondées étaient le lac Manitoba, les lacs Shoal, le lac Saint-Martin, la forêt Spruce Woods, le lac Winnipeg et le lac Whitewater.
- La direction des pêches du ministère de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques a collaboré avec des chercheurs de l'University of Nebraska dans le cadre de divers projets dont les responsables cherchaient à comprendre et à améliorer la gestion de la pêche au précieux poisson-chat dans la rivière Rouge. On a recueilli d'importantes informations sur le profil démographique et sur le réseau trophique.
- Le Manitoba a reçu et publié un rapport qu'il avait commandé au *Active Transportation Advisory Group* (groupe consultatif sur le transport actif). Ce rapport, intitulé *Greater Strides: Taking Action on Active Transportation*, contenait diverses recommandations relatives au transport actif, destinées à contribuer au mieux-être économique, social et environnemental des Manitobains. Le gouvernement a ensuite adopté un plan d'action triennal en quatre points visant à améliorer la coordination, le soutien et la promotion du transport actif, à améliorer l'état de santé de la population, à réduire les coûts du transport et les émissions de GES, et à rendre les villes et villages du Manitoba plus agréables à vivre.

Application de la loi par le gouvernement

- Le Manitoba a signalé 27 poursuites intentées en vertu de la *Loi sur l'environnement* et de son règlement d'application pour l'exercice 2010-2011. Les amendes perçues ont totalisé 18 436 \$.

Évolution sur le plan légal et sur le plan des politiques

- La côte protégée faisant partie de la zone de gestion de la faune (ZGF) de Kaskatamagan a été officiellement intégrée à l'inventaire canadien des aires marines protégées. Dans cette ZGF, on observe la transition des vasières troubles saumâtres à marée basse aux plaines intérieures principalement constituées de terres humides, caractéristiques des basses terres côtières de la baie d'Hudson, qui offrent un habitat de reproduction à d'importantes populations d'oiseaux migrateurs, d'espèces de gibier et d'animaux à fourrure typiques de la région. On trouve aussi dans cette région des bélugas, des ours blancs et des populations côtières de caribous, qui y cohabitent en même temps quelques semaines par an. Sur ces terres protégées, il n'y a pas d'exploitation forestière ou minière, de projet hydroélectrique, d'exploitation de pétrole ou de gaz ou d'autres activités susceptibles de nuire à l'habitat. La superficie totale de la ZGF est de 5 588 kilomètres carrés (2 158 milles carrés), et elle se trouve sur le territoire ancestral de la Première nation de Shamattawa, et dans la zone de gestion des ressources de la Première nation de York Factory.
- La *Loi sur les forêts* a été promulguée en mars 2011, de même que le *Règlement sur les forêts*. La *Loi* insiste sur : l'administration et l'établissement du prix du bois d'œuvre; le suivi et la mesure du bois; l'application de la loi, les amendes et les peines. C'était la première modification d'importance apportée à la *Loi sur les forêts* du Manitoba depuis son entrée en vigueur, et la première modification importante apportée au *Règlement sur les forêts* depuis 1988.

QUÉBEC

Succès significatifs

La lutte contre les changements climatiques

- Le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2_R46_1.HTM) a été édicté en décembre 2011. Ce règlement constitue l'assise de la participation du Québec au marché du carbone régional nord-américain. Une réduction de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre a été observée par rapport au niveau de 1990 selon les données les plus récentes de 2009, publiées dans l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre.

La réduction de la pollution atmosphérique

- Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2_R4_1.htm) est entré en vigueur le 30 juin 2011. Ce règlement accroît le niveau de protection de la qualité de l'air par la réduction et le contrôle des contaminants atmosphériques.

La gestion des matières résiduelles

- La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/>) et le Plan d'action 2011-2015 (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/plan-action.pdf>) ont été rendus publics le 15 mars 2011. Ces mesures concourent à l'implantation d'une gestion responsable des matières résiduelles.

- La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=1999C75F.PDF>) et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2.R10.HTM) , a été sanctionnée le 13 juin 2011. En outre, le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2.R40.1.HTM), entré en vigueur le 14 juillet 2011, étend aux produits électroniques, aux lampes au mercure et aux piles l'application de l'approche de la responsabilité élargie des producteurs.

La gestion durable de l'eau

- Depuis le 1er janvier 2011, les entreprises prélevant de grandes quantités d'eau doivent payer une redevance sur les volumes prélevés. La redevance permet de soutenir la gestion intégrée de l'eau et l'acquisition de connaissances sur l'eau. Par ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), aujourd'hui connu sous le nom de ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), a poursuivi l'implantation progressive de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm>) dans l'ensemble du Québec méridional. Au 31 mars 2011, les 40 organismes de bassin versant prévus étaient constitués et 30 plans directeurs de l'eau avaient été déposés, dont 15 ont été approuvés. Le montant consacré au soutien des organismes de bassin versant s'élève à plus de 5 millions de dollars. Également, en 2011, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/a-propos-de-la-strategie/>) donnant suite à la Politique Nationale de l'eau a été adoptée.

Le régime de sanctions de la Loi sur la qualité de l'environnement

- La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect (<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2011C20F.PDF>) est entrée en vigueur le 4 novembre 2011. Les modifications apportées introduisent un nouveau régime de sanctions administratives pécuniaires et pénales ainsi que de nouveaux pouvoirs d'ordonnance afin d'accroître le niveau de sécurité environnementale par des moyens de contrôle accrus.

État de l'environnement

- En 2011, le MDDEP a diffusé 20 nouveaux documents faisant état de l'environnement (liste disponible) sur son site Internet et ceux de ses agences ou d'un de ses partenaires.
- Parmi ses plus récentes publications, le Québec a produit en 2011 son cinquième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, un Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 - Année 2009-2010 (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/publications/2011/env20110223.htm>) , ainsi qu'un Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2009 et évolution depuis 1990 (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/publications/2011/env20111104.htm>). Le Rapport synthèse d'évaluation de la Politique nationale de l'eau pour la période 2003-2009 (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/publications/2011/env20110825.htm>) ainsi qu'un rapport sur la mise

en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Québec (1992-2010) (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/publications/2011/env20110722.htm>) ont également été publiés.

- Enfin, 40 rapports d'analyse environnementale (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/lisproan.htm>) ont fait l'objet d'une diffusion sur le site Internet du MDDEP en 2011.
- Un document de vulgarisation de la première liste d'indicateurs de développement durable a été diffusé en 2011 par le MDDEP. Ce geste s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission parlementaire des transports et de l'environnement.

Application gouvernementale des lois et règlements

MDDEP

- En 2011, 281 inspecteurs étaient en poste au MDDEP;
- 159 rapports d'infraction ont été déposés par le MDDEP au Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec;
- 17 665 inspections sur le terrain et de 254 enquêtes ont été réalisées par les inspecteurs et les enquêteurs du MDDEP;
- 5 813 autorisations en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/ministere/certif/index.htm>) ont été délivrées;
- 66 établissements industriels sont titulaires d'une attestation d'assainissement, soit 48 pour le 1^{er} décret et 18 pour le 2^e décret;
- 7 284 notifications de manquements (avis de non-conformité et lettres d'avertissement) ont été envoyées;
- 54 autorisations de pénétrer ou de mandats de perquisition ont été exécutées par les enquêteurs du MDDEP;
- 8 avis préalables à l'émission d'une ordonnance et 9 ordonnances ont été émis;
- 88 communiqués de presse relatifs à des condamnations pénales (http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur/mois_condamnations.asp) de plus de 2000 \$ pour des infractions commises en vertu des lois et règlements en matière d'environnement ont été publiés;
- 164 personnes ont été reconnues coupables d'une infraction à l'issue d'une condamnation pénale, pour un total de 1 187 300 \$ en amendes pénales.

MRNF

- Lors de l'exercice 2010-2011, intervention par le MRNF dans 1 053 dossiers relatifs à l'habitat du poisson donnant lieu à l'émission de 170 chefs d'accusation.
- Le MRNF a publié, en 2010-2011, 15 communiqués de presse (<http://www.mrn.gouv.qc.ca/presse/communiques.jsp>) traitant d'infractions présumées ou de condamnations.

Développements législatifs et de politiques

- Édiction des lois et règlements suivants :
 - [Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère](#) (édicte en décembre 2011);
 - [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (entré en vigueur le 30 juin 2011);
 - [Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent](#) (entré en vigueur le 1^{er} septembre 2011);

- [Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau](#) (entré en vigueur le 1er septembre 2011);
- [Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles](#) (sanctionnée le 13 juin 2011);
- [Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises](#) (édicte et publié à la Gazette officielle du Québec le 29 juin 2011 et entré en vigueur le 14 juillet 2011);
- [Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect](#) (adoptée le 4 octobre 2011). Les nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 4 novembre 2011, à l'exception des sanctions administratives pécuniaires, qui sont entrées en vigueur le 1er février 2012;
- [Règlement modifiant le Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds](#) (édicte le 2 mars 2011).
- Atteinte d'une superficie de 136 042 km² pour les aires protégées au 31 mars 2011, ce qui représente 8,16 % du territoire du Québec.
- L'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=2006>) (signée le 29 novembre 2011), permet la poursuite d'une collaboration Canada-Québec dans la conservation du Saint-Laurent, notamment grâce à la mise en œuvre de la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent. 70 millions de dollars seront investis conjointement par les gouvernements du Québec et du Canada, pour une période de 5 ans, pour la réalisation des actions identifiées au Plan d'action Saint-Laurent.

Rapport d'étape du Mexique, 2011

Rapport national 2011 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

La présente section du Rapport annuel 2011 porte sur les principales activités réalisées par le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) du Mexique entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011. Sans être exhaustive, elle vise à mettre en lumière certaines des mesures prises et certains des progrès accomplis au chapitre de la conservation de l'environnement et de l'utilisation durable des écosystèmes mexicains. On y décrit les activités menées à bien par les organismes décentralisés du Semarnat, à savoir : la *Comisión Nacional del Agua* (Commission nationale de l'eau), la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), l'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua* (IMTA, Institut mexicain des technologies de l'eau), l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) et le *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement).

Principaux progrès accomplis quant aux obligations contractées en vertu de l'ANACDE

- En juillet 2011, on a assuré la surveillance de 31 espèces emblématiques dans des aires naturelles protégées (ANP) de ressort fédéral, ce qui représente un progrès de 77,5 % par rapport à l'objectif sexennal fixé. Parmi les espèces emblématiques surveillées, cinq méritent d'être mentionnées : la baleine grise, le papillon monarque, le crocodile américain, le lapin des volcans ou lapin de Diaz et l'otarie de Californie.
- Il convient de souligner que, dans le cadre du programme de *Parque Nacional Sistema Arrecifal Veracruzano* (parc national des récifs coralliens de Veracruz), afin de déterminer l'état de conservation des récifs de corail de cette zone. Au moyen de la méthode proposée par l'organisme *Reef Environmental Education Foundation* (REEF, fondation pour l'éducation environnementale relative aux récifs de corail), on a dénombré dans le parc 103 espèces, 57 genres et 29 familles dans les trois formations constituant le récif artificiel C-50.
- À la fin de 2010, dans le cadre du *Programa de Acción para Conservación de Especies* (PACE, programme d'action pour la conservation des espèces) de la Conanp, on a créé ou renforcé 58 comités responsables de la sauvegarde de 12 espèces prioritaires. De janvier à juillet 2011, on a mis en œuvre 22 programmes PACE visant les espèces suivantes : marsouin du golfe de Californie; loup mexicain; aigle royal; jaguar; tortue luth; tortue caouanne; tortue bâtarde; tortue imbriquée (ou caret); tortue olivâtre; tortue noire et tortue verte (Chelonia); antilocarpe; bison; tapir; gréophasse cornu; perroquet Amazone à tête jaune; perroquet Amazone à nuque jaune; condor de Californie; rorqual à bosse; lamantin, corail Acropora; ours noir et cornure à gros bec.
- Dans la zone de la frontière nord, on a constaté qu'une superficie totale de 6 490 hectares faisait l'objet de mesures de restauration dans des ANP de compétence fédérale, soit plus du double de l'objectif fixé pour 2010.

- Du 1er septembre 2010 au 31 août 2011, on a créé en vertu du *Sistema de Unidades de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre* (SUMA, Système d'unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages) 768 nouvelles unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages (UMA, en espagnol), soit 727 unités de gestion libre et 41 unités de gestion intensive qui représentent ensemble une superficie totale de 1 74 60 hectares.
- De septembre à décembre 2010, on a inclus les espèces de faune et de flore sauvages qui suivent dans la liste des espèces visées par le programme de conservation par UMA : axolotl (ou salamandre du Mexique); crocodile de Morelet; iguane; agouti; cerf de Virginie et wapiti; jaguar; puma; pécarie; dindon sauvage; tourterelle; canard et caille. Quant aux espèces végétales, les groupes d'espèces visés étaient les orchidées palmier et les zamias. Au total, 42 espèces de faune et de 25 espèces de flore ont fait l'objet de mesures de gestion par le truchement de projets sélectionnés.
- En 2011, le *Programa de Conservación para el Desarrollo Sostenible* (Procodes, Programme de conservation pour le développement durable) a bénéficié d'un budget de 210 millions de pesos. De janvier à juin 2011, les mesures suivantes ont été mises en œuvre, notamment : on a utilisé 47,5 % du budget de 66 millions de pesos octroyé, et ces fonds ont profité à 9,172 personnes (4 150 hommes et 5 022 femmes) dans 362 collectivités de 157 municipalités situées dans 31 États. Avec les ressources du Procodes destinées aux urgences environnementales, on a appuyé la mise sur pied de 69 brigades communautaires chargées de veiller à la prévention des feux de forêt dans 59 ANP. De plus, on a mené à bien 569 projets communautaires et procédé à des travaux de plantation d'arbres, de reforestation, d'assainissement des écosystèmes, de cultures de couverture et de surveillance des espèces sur une superficie totale de 75 476 hectares.
- On a conçu de nouvelles formules et réalisé des transferts de technologie afin d'abolir l'usage des chlorofluorocarbones (CFC) dans la fabrication des aérosols doseurs (MDI, selon l'acronyme anglais), ce qui a permis de faire cesser définitivement l'utilisation de 90 tonnes de CFC dans le cadre de cette fabrication.
- De janvier à juin 2011, on a délivré 13 permis uniques en matière d'environnement (LAU) pour des sources fixes de ressort fédéral. Soulignons que le nombre total de LAU accordés entre janvier 2007 et juin 2011 s'élève à 156. L'octroi de ces permis on fait en sorte que les installations industrielles réduisent d'environ 20 % les émissions qu'elles produisaient avant l'avènement de la réglementation des émissions au moyen des LAU.
- Durant la dernière période mentionnée, on a mis en œuvre des programmes de gestion de la qualité de l'air (Proaires) dans l'État de Durango et dans la région appelée *Comarca Lagunera* (zone lagunaire). À la fin de 2010, on dénombrait un total de 10 de ces programmes avaient été instaurés, dans les endroits suivants : zone métropolitaine de la vallée de México, 2002-2010; zone métropolitaine de la vallée de Puebla (2006-2011); vallée de Toluca (2007-2011); Ciudad Juárez (2006-2012); Salamanca (2007-2012); León (2008-2012); Monterrey (2008-2012); Cuernavaca (2009-2012); Durango (2009-2013) et région de la *Comarca Lagunera* (2010-2015).
- De septembre 2010 à juin 2011, on a autorisé 10 nouvelles entreprises à s'adonner à l'assainissement des sols contaminés et 19 prolongations de permis dans le même domaine ont été accordées, ce qui porte à 189 le nombre d'entreprises autorisées à mener des activités dans ce domaine.
- De janvier à juin 2011, le Profepa a reçu 3 915 plaintes en matière environnementales provenant de diverses régions du pays. Ces plaintes portaient sur les questions suivantes : forêts (43 %), de faune (12 %), aménagement écologique et impacts environnementaux (12 %), sols (11 %), atmosphère (10 %), eau et zone fédérale maritimo-terrestre (5 %) et flore (1 %). Parmi toutes les plaintes reçues, 1 597 (40,7 %) ont été traitées.

- Au moyen de 18 projets, on a réalisé des activités de formation et d'assistance technique visant à abolir l'utilisation du bromure de méthyle (ou bromométhane) pour la fumigation des terres agricoles. De plus, on a mis en oeuvre 25 projets d'investissement grâce auxquels on a distribué de l'équipement et du matériel destiné à éliminer de façon définitivement l'usage de cette substance polluante, ce qui a permis de réduire de 200 tonnes les quantités utilisées.
- De septembre de 2010 à juin 2011, on a traité 57 projets d'assainissements de sols contaminés par des matières ou déchets dangereux, dans des contextes considérés comme des urgences environnementales et visant une superficie totale de 95 568,23 m² et un volume total de 132 969,63 m³. Ajoutons qu'on a mené à bien 68 projets d'assainissement de sols contaminés par de telles matières ou de tels déchets et considérés comme un élément de « passif environnemental », projets qui visaient une superficie totale de 200 138,31 m² et un volume total de 226 436,5 m³. Enfin, on a géré 99 cas mettant en cause des matières ou déchets dangereux correspondant à une superficie totale de 193 211,92 m² et à un volume total de 430 685,14 m³.
- À la fin de 2010, on a effectué 8 298 inspections, dont 6 495 (78,27 %) dans des microentreprises et des petites entreprises, le reste des entreprises visées (soit 1 803 ou 21,73 %) étant de taille moyenne ou grande. Précisons que, parmi tous les établissements qui ont fait l'objet d'une inspection au cours de l'année en question, 3 115 (37,84 %) respectaient les normes, alors que 5 091 (61,36 %) accusaient des irrégularités mineures, et 92 (0,65 %), des irrégularités graves. Ces inspections ont donné lieu à 21 fermetures partielles et à 71 fermetures totales. Ajoutons que 5 275 procédures administratives ont été menées à bien et ont donné lieu à des amendes totalisant 54,7 millions de pesos. En outre, de janvier à août 2011, on a inspecté 4 256 établissements présentant le risque de pollution le plus élevé. De ce nombre, 3 320 (78 %) étaient des microentreprises et des petites entreprises, et 918 (22 %), de moyennes et grandes entreprises. Soulignons que 34 % des installations visitées en 2012 respectaient les normes, tandis que 59 % présentaient des irrégularités mineures, et 1 %, des irrégularités graves, ce qui a entraîné 19 fermetures partielles et 26 fermetures totales.
- À la suite des procédures engagées eu égard aux irrégularités relevées entre janvier et août 2011, des amendes totalisant 50,87 millions de pesos ont été imposées.
- À la fin de 2012, on avait effectué des inspections dans 860 entreprises (soit 16 % des établissements inscrits) identifiées comme étant des sources d'émissions atmosphériques, et 1 117 visites d'inspection avaient été réalisées afin de vérifier la conformité des émissions réglementées de gaz de combustion, de COx (composés oxygénés à base de carbone), de SOx (oxyde de soufre) et de NOx (oxyde d'azote) ainsi que de particules en suspension. De janvier à août 2011, on a réalisé au total 455 inspections afin de vérifier la conformité en matière d'émissions polluantes.
- Au cours de 2010, les divers services d'inspections du Profepa ont vérifié la conformité aux restrictions non douanières de 9 923 mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Dans 6 494 cas, la vérification visait l'autorisation d'importation, dans 239 cas, l'autorisation d'exportation, et dans 3 190, elle concernait un avis de retour des déchets dangereux importés temporairement par l'industrie responsable des intrants ou marchandises en cause. Au total, cet exercice a permis de percevoir 4,82 millions de pesos. De janvier à août 2011, on a effectué 9 072 vérifications de ce genre à l'égard de mouvements transfrontaliers. Ces mesures ont donné lieu à un avis de retour dans 1 403 cas, et elles ont visé 248 autorisations d'exportation et 7 421 autorisations d'importation, 4,35 millions de pesos ayant été perçus dans ce contexte.
- En 2010, on a dû réagir à 339 urgences environnementales dont 228 étaient liés à un déversement d'hydrocarbures ou d'autres substances chimiques, 33, à une explosion, 44, à des fuites, et 34, à un incendie touchant les installations utilisées. De plus, entre janvier et août 2011, on est intervenu dans le cadre de 310 urgences environnementales parmi lesquelles 191 découlaient d'un

- déversement d'hydrocarbures ou d'autres substances chimiques, 38, d'une explosion, 47, d'une fuite, 33, d'un incendie dans des installations, et 1, d'une autre cause.
- En novembre de 2011, l'IMTA a publié un ouvrage intitulé *Atlas de vulnerabilidad hídrica de México ante el cambio climático* (Atlas des zones mexicaines vulnérables sur le plan hydrique en raison des changements climatiques) en tant qu'outil devant aider aux décideurs et aux concepteurs de politiques publiques à identifier les régions qui présentent une vulnérabilité à cet égard et à mettre en œuvre des mesures afin d'atténuer les effets des changements climatiques sur les ressources hydriques et d'assurer une adaptation à ces derniers.
 - On a poursuivi les travaux entrepris en 2009 par l'IMTA et le Centre de recherche industrielle de Québec afin d'élaborer un système de traitement anaérobique visant la réduction des nutriments dans les eaux résiduaires produites par les fermes porcines, de manière à maîtriser la pollution engendrée par cette industrie agroalimentaire.
 - L'IMTA et l'INE ont mis en œuvre, sous la coordination du Semarnat, le projet Rio Bravo [Cadre régional pour la mise en valeur durable du Río Bravo], avec l'appui de l'université du Texas et de l'*Environmental Protection Agency* (agence américaine de protection de l'environnement).

État de l'environnement

On a réalisé des activités visant à renforcer les capacités de l'administration publique fédérale, des États et des municipalités ainsi que celles du secteur privé et d'autres secteurs de la société en ce qui concerne la surveillance et l'amélioration de l'état de l'environnement. Parmi ces activités, il convient de mentionner celles qui suivent :

- On a élaboré et présenté, le 7 septembre 2010, le document intitulé *Estrategia nacional sobre especies invasoras en México: prevención, control y erradicación* (Stratégie nationale relative aux espèces envahissantes au Mexique : prévention, maîtrise et éradication).
- On a élaboré et présenté, en juin 2011, l'inventaire national des émissions du Mexique pour l'année 2005.
- En juin 2011, on a organisé un atelier de formation sur les inventaires des entreprises en matière de gaz à effet de serre (GES), lequel visait à renforcer les capacités et les aptitudes en matière de quantification des GES dans le secteur industriel mexicain.
- On a élaboré l'ouvrage *Guía de programas de fomento de energías renovables para los municipios de la República Mexicana* (Guide des programmes de promotion des énergies renouvelables à l'intention des municipalités du Mexique), qui a été publié en février 2011.
- En mai 2011, on a terminé l'élaboration du *Manual de mejores prácticas para la implementación de sistemas de biodigestión en el sector agropecuario* (manuel des pratiques exemplaires pour la mise en œuvre des systèmes de biogestion dans le secteur agroalimentaire).
- En mars 2011, on a publié le document *Logros de la instrumentación de la estrategia de transversalidad de políticas públicas para el desarrollo sustentable en la administración pública federal 2010* (Progrès dans la mise en œuvre de la stratégie de transversalité des politiques publiques en matière de développement durable au sein de l'administration publique fédérale). Ce document fait état des synergies et des progrès réalisés pour ce qui est des engagements pris par les organismes et organes de l'administration publique fédérale qui s'occupent de questions environnementales prioritaires.
- De septembre 2010 à août 2011, le gouvernement fédéral du Mexique a achevé le *Manual de lineamientos de sustentabilidad urbana* (Lignes directrices en matière de développement durable urbain).

- En 2011, on a remis le rapport *Evaluación de Diseño del Programa de Conservación del Maíz Criollo* (Évaluation de la conception du programme de conservation du maïs indigène) (Promac UO29).
- Selon les données recueillies, les 14 centres de recyclage de produits réfrigérants en exploitation au Mexique ont traité 14 tonnes de réfrigérants fluorés.
- En 2011, on a procédé au diagnostic environnemental de la situation relative à l'endosulfan au Mexique, diagnostic destiné à servir de point de départ à la position mexicaine lors de la conférence des Parties à la Convention de Stockholm.
- Dans le cadre du *Programa Nacional de Monitoreo y Evaluación Ambiental* (Proname, Programme de surveillance et d'évaluation environnementales), on a poursuivi en 2011 la surveillance de substances chimiques toxiques, persistantes et biocumulatives dans les matrices environnementales et biologiques de cinq écosystèmes mexicains, dont trois ANP (réserve de la biosphère Sierra de Manantlán, État de Jalisco, et ANP Valle de Bravo, État de México et réserve de la biosphère de Ría Celestún, Yucatán) ainsi qu'un site industriel (Coatzacoalcos, État de Veracruz) et un site visé en raison de la présence de groupes autochtones et de la problématique qu'on y trouve sur le plan environnemental. Avec ces mesures, le Mexique a pu respecter ses engagements en vertu de la Convention de Stockholm et à l'égard de la Commission de coopération environnementale.
- À la fin de la première étape de mise en exploitation (2008-2010) du *Red Mexicana de Monitoreo de Dioxinas y Furanos en Aire Ambiente* (Réseau mexicain de surveillance des dioxines et des furanes dans l'air ambiant), on a établi les valeurs de référence pour les concentrations de dioxines et des furanes dans l'air, à la suite de quoi on a modifié la configuration de ce réseau et gardé seulement deux sites sentinelles pour la deuxième étape. Au cours de 2011—soit la deuxième année d'exploitation dudit réseau—, on a procédé à quatre échantillonnages sur ces deux sites. De plus, on a révisé et mis à jour les protocoles et les normes d'exploitation établis pour assurer l'exploitation et la qualité.

Modification des niveaux de protection

Au cours de la période en question, on a adopté deux normes et 182 mesures de promotion, parmi lesquelles on trouve :

- La norme officielle mexicaine NOM-013-SEMARNAT-2010, qui régleme l'importation d'arbres de Noël appartenant aux genres que Pinus et Abies ainsi qu'à l'espèce Pseudotsuga mienziensis, publiée dans le DOF le 6 de novembre 2010.
- La norme officielle mexicaine NOM-059-SEMARNAT-2010 (Protection environnementale—espèces indigènes de flore et de faune sauvages mexicaines—catégories de risque et critères pour l'inclusion, l'exclusion ou la modification—Liste des espèces à risque), publiée le 30 décembre 2010 dans le DOF et présentant comme changement l'adoption d'une nouvelle méthode pour l'évaluation du risque d'extinction des plantes au Mexique (MER-plantas) qui permet de ne pas surestimer le risque.
- On a procédé à la signature de 35 ententes de coordination visant la mise en oeuvre de mesures de gestion intégrales des déchets (et des sites d'enfouissement contrôlés) passées avec les États de Campeche, Chiapas, Hidalgo, Jalisco, Michoacán, Morelos, Nayarit, Oaxaca, Querétaro, San Luis Potosí, Yucatán et Zacatecas.
- Le projet de norme officielle mexicaine NOM-076-SEMARNAT-1995 établissant les valeurs maximales permises en ce qui concerne les gaz à effet de serre (GES) a été approuvé le 29 mars 2011.

- Le projet de norme officielle mexicaine PROY-NOM-159-SEMARNAT-2010, qui établit les exigences en matière de protection environnementale applicables aux systèmes de lixiviation du cuivre, a été publié dans le *Diario de la Federación* (DOF, Journal officiel de la Fédération) le 1er avril 2011.
- En 2011, on a fait des modifications et des ajouts aux dispositions de l'article 180 de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección al Ambiente* (LGEEPA, Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement) afin d'habiliter les personnes physiques et morales ayant un intérêt légitime à contester les travaux ou des activités qui vont à l'encontre de la législation de l'environnement.

Mesures d'application gouvernementales

- Dans le cadre du *Programa de Empleo Temporal* (PET, Programme d'emploi temporaire), on a créé, entre le 1er septembre et le 31 décembre 2010, un total de 2 182 004 journées de travail qui ont été accomplies par 30 345 personnes —femmes et hommes—, moyennant un investissement de 136 797 116,4 pesos. Précisons que, entre le 1er janvier et le 30 juin 2011, un total de 64 938 personnes (hommes et femmes et hommes) ont participé au PET, notamment 33 487 femmes qui étaient sans emploi. De plus, le Programme a permis de créer 2 368 350 journées de travail pendant cette période. À ce jour, on a investi 182 530 285,2 pesos dans ce type de mesures, ce qui représente une augmentation de 13,1 % par rapport à la même période en 2010.
- En janvier 2011, on a publié une nouvelle invitation à présenter des demandes pour la subvention à la conservation et à la mise en valeur des ressources sauvages en milieu rural dans le cadre du programme des unités de gestion pour la conservation de ces dernières (UMA) et des *predios o instalaciones que manejan vida silvestre* (PIMVS, zones et installations établies pour leur gestion). Ce mécanisme a permis de financer 306 projets avec un investissement total de 155 966 838,55 pesos. Mentionnons enfin que, au moyen d'une gestion et d'une mise en valeur durables d'espèces et de groupes d'espèces tels que des cactées, les palmiers, les orchidées, les Broméliacées et champignons, ainsi que les crocodiles, les iguanes, les cerfs de Virginie, les cerfs mullet et les mazamas, le pécarie, le dindon sauvage et d'autres types d'oiseaux présentant un intérêt particulier sur le plan cynégétique. On visait à créer du travail pour un total de 9 966 personnes (6 745 hommes et 3 221 femmes).
- Durant le premier semestre de 2011, on a mis sur pied le *Fondo Nacional Forestal* (Fonafor, Fonds national forestier) afin de faciliter l'accès au financement dans le cadre du *Proyecto de Plantaciones Forestales Comerciales* (Projet de plantations forestières commerciales). La subvention initiale de la Fonafor s'établissait à 500 millions de pesos.
- Le 25 février 2011, le Semarnat et la *Cámara Nacional de las Industrias de la Celulosa y del Papel* (Chambre nationale des industries de la cellulose et du papier) ont signé une entente de concertation visant l'établissement d'une stratégie de soutien à la mise en valeur des ressources forestières et la promotion d'une production et d'une consommation durables de la part de l'industrie du papier et du carton.
- Pour l'année 2011, on a prévu de créer ou renforcer 50 chaînes de production forestière afin d'accroître la compétitivité et la productivité du secteur en ajoutant une valeur ajoutée et en apportant des améliorations aux méthodes de production. Par ailleurs, la méthode établie par la Conafor pour l'intégration des chaînes de production a été mise en application.
- En juin 2011, le *Secretaría de Hacienda y Crédito Público* (ministère des Finances et du crédit public) avait approuvé six projets de gestion intégrale des déchets, ainsi que 192 projets visant la gestion intégrale des déchets et des infrastructures destinées à leur élimination finale de ces derniers dans 24 entités fédérées.

- Pour l'année 2011, la somme totale investie dans la mise en place, l'entretien et l'exploitation des infrastructures hydrauliques s'élevait à 39 236,1 millions de pesos. De janvier à juin 2011, le budget voté pour ce poste était de 12 975,8 millions de pesos, dont 92,8 % ont été affectés à des ouvrages visant l'eau potable, les égouts et l'assainissement de l'eau, 2,8 % à la mise en place d'infrastructures agricoles, et 4,4 %, à des ouvrages visant la prévention des inondations et la protection contre celles-ci.
- Les responsables du *Programa de Agua Limpia* (programme Eau propre), créé pour accroître la désinfection de l'eau fournie à la population, ont estimé que, au 30 juin 2011, des 329,3 m³/s d'eau distribuée, le volume d'eau désinfectée correspondait à 320,9 m³/s.
- Entre janvier et juin 2011, on a délivré des autorisations à 16 établissements, dont la capacité totale en matière de gestion de déchets dangereux atteignait 6 482 2 000 de tonnes.
- De septembre 2010 à juin 2011, 607 projets d'investissement ont été évalués en vertu du *Procedimiento de Evaluación de Impacto Ambiental* (processus d'évaluation des impacts environnementaux), ce qui représente une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente. Parmi tous les projets présentés, 586 ont vu leur dossier réglé, dont 397 ont été autorisés, et 189, refusés parce qu'ils n'étaient pas viables sur le plan environnemental, que l'information fournie à leur sujet s'avérait insuffisante ou incomplète ou que les promoteurs avaient retiré leur demande.
- En 2010, on a réalisé 7 120 inspections relatives à des mouvements transfrontaliers de spécimens, de produits et de sous-produits d'espèces sauvages réglementées par le Semarnat. Signalons que 4 905 inspections de ce genre ont été effectuées de janvier à août 2011, et que 3,195 millions de pesos ont été perçus en 2010 dans la foulée des inspections visant les registres de vérification qui ont été réalisées, alors qu'en août 2011, on a prélevé 2,1 5 millions de pesos ont été prélevés dans le même contexte.
- En ce qui concerne les inspections visant les mouvements transfrontaliers dans le cadre de l'importation de produits et de sous-produits forestiers, à la fin de 2010 on avait procédé à 65 016 de ces vérifications et émis 73 avis techniques après avoir découvert dans 36 échantillons la présence d'organismes nuisibles. En outre, de janvier à août 2011, on a procédé à 41 709 inspections et émis 29 avis techniques après que 7 échantillons ont été déclarés toxiques. À la suite de ces vérifications, on a perçu 31,51 millions de pesos en 2010 et, en août 2011, on avait enregistré 21,5 millions de pesos perçus.

Mesures envisagées eu égard aux obligations découlant de l'ANACDE

- Parmi les objectifs établis pour 2012, mentionnons l'ajout de 2 610 000 hectares d'écosystèmes forestiers à la superficie totale visée par le *Programa de Pago por Servicios Ambientales* (Programme de versement au titre de services environnementaux en matière d'hydrologie).
- Toujours pour 2012, on a décidé de poursuivre les efforts de conservation visant 30 espèces à risque en élaborant et mettant en œuvre de nouveaux programmes PACE.
- Eu égard aux objectifs fixés pour la fin de 2011, voici ce qui est prévu pour les atteindre :
- On vise à renforcer la mise en valeur des ANP sur une superficie représentant 14 803 302 hectares en tout, une tâche qui incombe directement à la Conanp.
- On compte assurer la surveillance de 35 espèces emblématiques dans autant d'ANP (Conanp).
- On souhaite procéder au diagnostic et au traitement phytosanitaire d'écosystèmes ainsi que de pépinières et de plantations représentant respectivement 600 000 et 40 000 hectares (Conafor).
- On veut garder la superficie touchée annuellement par des feux de forêt autour de 30 (± 6) hectares (Conafor).

- On prévoit ajouter un million d'hectares à la superficie visée par le *Sistema de Unidades de Manejo para la de Unidades de Manejo para la Conservación de la Vida Silvestre* (SUMA, Système d'unités de gestion pour la conservation des espèces sauvages), dont 800 000 hectares dans le centre du pays et le sud du pays (Semarnat).
- On entend élaborer et rendre publics deux nouveaux programmes Proaires pour deux sites choisis parmi les endroits suivants : 1) municipalité de Mexicali, 2) zone métropolitaine de Guadalajara, 3) municipalité de Tijuana et Rosarito, 4) municipalité de Villahermosa, 5) municipalité de Querétaro (Semarnat).
- On veut mettre assurer l'exécution du *Programa Nacional para la Prevención y Gestión Integral de los Residuos* (PNPGIR, Programme national pour la prévention et la gestion intégrale des déchets) pour 2009 2012 par la mise en œuvre de 277 mesures prévues dans le cadre des stratégies et orientations fixées (Semarnat).
- On mènera à bien 4 900 mesures d'inspection et de vérification industrielle visant des sources de ressort fédéral présentant un potentiel de pollution important au chapitre des émissions atmosphériques, des déchets dangereux, des impacts sur l'environnement et des risques environnementaux (Profepa).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites auxquels mènent les hyperliens suivants :

www.semarnat.gob.mx/programas/seguimiento/Paginas/informes-2006-2012.aspx

www.semarnat.gob.mx/programas/seguimiento/Documents/informes/V_INFORME_SEMARNAT_2011.pdf

www.profepa.gob.mx/innovaportal/v/4742/1/mx/informe_anual_profepa_2011.html

Rapport d'étape des États-Unis, 2011

Rapport national 2011 sur le respect des obligations contractées aux termes de l'ANACDE

Introduction

L'information contenue dans la présente section du rapport annuel 2011 vise à mettre en lumière certaines activités et certains progrès liés à la protection de l'environnement durant l'année civile 2011. Elle ne couvre pas l'intégralité des activités entreprises par le gouvernement des États-Unis dans le cadre de l'ANACDE, pas plus qu'elle ne cherche à refléter les efforts axés sur l'environnement déployés par les États et les tribus ou à l'échelle territoriale ou locale.

Principaux succès au chapitre des obligations énoncées dans l'Accord

- L'*U.S. Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) a conclu une entente de règlement avec la Tennessee Valley Authority (TVA) à la suite de présumées infractions à la *Clean Air Act* (Loi sur la qualité de l'air) dans onze de ses centrales au charbon de l'Alabama, du Kentucky et du Tennessee. En vertu de ce règlement, TVA devra investir un montant évalué entre 3 et 5 milliards de dollars dans des systèmes antipollution de pointe (nouveaux ou modernisés) qui éviteront entre 1 200 et 3 000 décès prématurés, 2 000 infarctus et 21 000 crises d'asthme chaque année, ce qui générera jusqu'à 27 milliards de dollars par an au chapitre des bienfaits pour la santé. TVA va également investir 350 millions de dollars dans des projets d'énergies propres qui réduiront la pollution, économiseront l'énergie et protégeront la santé publique et l'environnement.
- Le président Obama a rencontré les représentants de l'industrie pour discuter des toutes premières normes sur la consommation de carburant et les émissions polluantes de gaz à effet de serre des camions de livraison, des autobus et d'autres véhicules lourds, et les remercier pour l'efficacité avec laquelle ils ont finalisé un programme national efficace visant ces véhicules. Cette rencontre coïncide avec l'annonce par l'administration de l'adoption de normes qui feront économiser aux entreprises américaines qui utilisent et possèdent ces véhicules commerciaux environ 50 milliards de dollars en coûts de carburant pendant la durée de vie du programme. Le ministère américain des Transports et l'EPA ont élaboré ces normes en étroite collaboration avec les entreprises dont les représentants avaient rencontré le président, mais aussi avec d'autres intervenants, à la suite de demandes d'entreprises désireuses de collaborer à ce programme. Les économies pour les entreprises américaines dépassent 1,7 billion de dollars, que les familles américaines économiseront à la pompe, grâce aux normes de consommation historiques annoncées par l'administration Obama pour les automobiles et les camions légers, qui viennent compléter l'accord relatif aux modèles 2017 à 2025 annoncé par le président le mois dernier.
- En vertu d'un accord sans précédent annoncé par le *Natural Resource Trustees for the Deepwater Horizon Oil Spill* (fonds de fiducie pour le rétablissement des ressources naturelles touchées par la marée noire Deepwater Horizon), BP a accepté d'investir un milliard de dollars dans des projets de remise en état rapide dans le golfe du Mexique, afin de remédier aux dommages causés aux ressources naturelles par la marée noire. Les fiduciaires sont l'Alabama, la Floride, la Louisiane, le Mississippi, le Texas, le ministère de l'Intérieur (DOI) et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale). Le ministère de la Justice a offert son aide pour la conclusion de l'entente. Cette entente de remise en état, qui est la plus importante de ce genre jamais conclue, représente une première étape qui va permettre à BP de s'acquitter de son obligation de

financer l'intégralité de la remise en état des ressources publiques touchées, ce qui inclut la disparition de ressources nécessaires aux personnes qui vivent et travaillent dans la région, ou la visitent. Les fiduciaires utiliseront l'argent pour financer des projets comme la reconstitution des marais côtiers et des plages endommagées, la conservation de zones fragiles de l'habitat océanique des espèces sauvages touchées et la restauration des cordons d'îles et des terres humides qui servent de protection naturelle contre les tempêtes.

- L'*Office of Surface Mining Reclamation and Enforcement* (Bureau de la remise en état des mines de surface et de l'application de la loi) du ministère de l'Intérieur a annoncé l'octroi de près de 500 millions de dollars de subventions aux États et aux tribus afin d'éliminer les risques pour la santé et la sécurité associés aux anciennes mines de charbon. Les fonds alloués cette année – 90 millions de dollars de plus que l'an dernier – vont générer plus d'un milliard de dollars d'activité économique et créer des milliers d'emplois dans tout le pays. Le financement des subventions destinées aux sites miniers abandonnés provient des revenus générés par le charbon; il est distribué en vertu d'une formule imposée par le Congrès en vertu de la *Surface Mining Control and Reclamation Act* (SMCRA, Loi sur le contrôle et la remise en état des mines). Les subventions octroyées pour l'exercice 2012 totaliseront plus de 485 millions de dollars, ce qui est le montant le plus élevé jamais accordé. Un récent rapport du ministère de l'Intérieur estime que les 369 millions de dollars de subventions alloués aux sites miniers abandonnés pour l'exercice 2010 ont eu des retombées économiques de 1,1 milliard, et ont été directement à l'origine de la création de plus de 8 600 emplois. Grâce à l'augmentation de 90 millions des niveaux de financement pour l'exercice 2011, l'impact économique de 485 millions en subventions annoncé aujourd'hui devrait dépasser celui de l'an dernier.
- Une entente de règlement a été conclue avec la société minière Hecla dans le cadre d'une des plus importantes poursuites intentées en vertu du *Superfund*. Cette entente prévoit que Hecla va payer 263,4 millions de dollars, plus les intérêts aux États-Unis, à la tribu Coeur d'Alene et à l'État de l'Idaho à la suite d'accusations liées au rejet de déchets dans le cadre de ses activités minières. Les fonds alloués au règlement seront consacrés à la remise en état et au rétablissement des ressources naturelles du bassin de Coeur d'Alene. L'entente met un terme à cette poursuite et jette les bases d'une future coopération entre Hecla et les gouvernements de la région de Coeur d'Alene.
- L'EPA et le ministère américain des Transports (DOT) ont dévoilé leur proposition conjointe visant à établir des normes plus strictes pour la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre des véhicules de tourisme et des camions légers des années 2017 à 2025. Les automobiles, VUS, minifourgonnettes et camions légers sont actuellement à l'origine de près de 60 % de la consommation de pétrole et des émissions de GES associées au transport aux États-Unis. Si on la combine à d'autres mesures historiques prises par la présente administration en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, cette proposition va faire économiser aux Américains plus de 1,7 billion de dollars à la pompe d'ici 2025, soit près de 8 000 \$ par véhicule. Par ailleurs, ces mesures combinées vont permettre aux États-Unis de moins dépendre du pétrole (123 milliards de barils en moins) et, d'ici 2025, de réduire leur consommation de pétrole de 2,2 millions de barils par jour – ce qui suffirait à contrebalancer près du quart de leurs importations actuelles de pétrole. Toutes ces mesures vont faire baisser de 6 milliards de tonnes les émissions de GES pendant la durée de vie de ces programmes.
- Le ministère de l'Intérieur a célébré la mise en chantier de ce qui va être la plus grande centrale solaire au monde. Implanté sur les terres publiques situées dans la partie est du comté de Riverside, en Californie, le projet Blythe Solar Power générera 1 000 mégawatts, ce qui suffira à alimenter entre 300 000 et 750 000 maisons quand il sera pleinement opérationnel. Cette centrale sera construite en deux phases (500 mégawatts chacune). Chaque phase créera 1 000 emplois par an dans le secteur de la construction, jusqu'à 3 000 emplois au sein de la chaîne d'approvisionnement et emplois connexes, et 220 emplois permanents.

État de l'environnement

- Selon les scientifiques de la NOAA, l'année 2010 a égalé l'année 2005 comme l'année durant laquelle on a enregistré les températures les plus élevées depuis 1880 à la surface du globe. C'était la 34^e année de suite que les températures planétaires dépassaient la moyenne du XX^e siècle. Pour le seul territoire continental des États-Unis, la température annuelle moyenne a dépassé la normale en 2010, faisant de cette année la 23^e année la plus chaude enregistrée. En 2010, les températures combinées à la surface des terres et des océans ont été identiques à celles de 2005 (période la plus chaude jamais enregistrée), avec en moyenne 0,62 °C (1,12 °F) de plus que la moyenne du XX^e siècle.
- La quantité de polluants présents dans le panache atmosphérique généré par la marée noire de la plateforme Deepwater Horizon équivalait aux rejets d'une grande ville, selon une nouvelle étude menée par la NOAA, dont les résultats ont été publiés dans un numéro spécial de la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences*. Les chercheurs du *Earth System Research Laboratory* (ESRL, laboratoire de recherche sur les systèmes terrestres) de la NOAA et de son *Cooperative Institute for Research in Environmental Sciences* (CIRES, institut de recherche concertée en sciences de l'environnement), situé à Boulder (Colorado), ainsi que leurs collègues universitaires, ont axé leur travail sur l'ozone et les particules — deux polluants ayant des effets sur la santé humaine. Si l'on en croit l'étude, près de 8 % du pétrole qui s'est échappé de Deepwater Horizon (soit environ un baril sur treize) à la surface de l'océan s'est finalement transformé en particules organiques aéroportées, suffisamment petites pour être inhalées par les poumons des êtres humains, et certaines de ces particules ont probablement atteint la côte du golfe du Mexique lorsque les vents soufflaient vers le rivage.
- Les scientifiques appuyés par la NOAA ont constaté que, cette année, la « zone morte » du golfe du Mexique couvrait 17 520 km² (6 765 milles carrés). Les chercheurs avaient prédit la possibilité d'une superficie record pour cette zone (entre 22 000 et 24 400 km²), en raison des inondations printanières du fleuve Mississippi et des importantes charges en éléments nutritifs connexes qui s'écoulent dans le golfe, mais les vents forts et les vagues créées par la tempête tropicale Don ont perturbé la partie occidentale de la zone morte. Cette zone est alimentée par des eaux de ruissellement riches en éléments nutritifs provenant de l'agriculture et d'autres activités humaines dans le bassin hydrographique du fleuve Mississippi. Chaque année, une zone hypoxique se forme au large des côtes de la Louisiane et du Texas, et menace les précieuses activités de pêche commerciale et récréative dans le golfe, essentielles à l'économie. Par exemple, en 2009, la valeur à quai des pêches commerciales dans le golfe atteignait 629 millions de dollars. Près de trois millions d'adeptes de la pêche récréative, lors de 22 millions de voyages de pêche, ont par ailleurs injecté plus d'un milliard de dollars dans l'économie du golfe.
- La superficie des terres humides a fortement diminué aux États-Unis de 2004 à 2009, mettant en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de conservation et de remise en état, selon un rapport publié aujourd'hui par l'*U.S. Fish and Wildlife Service* (Service des pêches et de la faune), qui relève du ministère de l'Intérieur. Les conclusions de ce rapport vont dans le sens des rapports du Service sur l'état des terres humides et sur les tendances connexes publiés au cours des décennies précédentes, qui témoignent d'un déclin constant des terres humides au fil du temps.
- L'EPA est en train de rendre accessibles au public les données issues d'une étude de deux ans sur les émissions atmosphériques provenant de parcs d'engraissement des animaux. On a surveillé ces parcs (qui abritent un grand nombre d'animaux en vue de la production de viande, de produits laitiers et d'œufs) à la recherche de polluants atmosphériques : ammoniac, sulfure d'hydrogène, particules et composés organiques volatils. Les données accessibles proviennent de la *National Air Emissions Monitoring Study* (étude nationale de surveillance des émissions atmosphériques), qui a donné lieu à la conclusion, en 2005, d'un accord d'observation volontaire entre l'EPA et l'industrie des parcs d'engraissement. Cette étude a été financée par l'industrie et menée par les chercheurs de la Purdue

University, sous la supervision de l'EPA. Tout au long des études, les parcs d'engraissement participants ont accepté qu'on surveille leurs activités et travaillé en étroite collaboration avec les chercheurs, les experts de l'industrie et l'EPA.

- En un peu plus d'un an, six projets ayant collectivement bénéficié de 23,6 millions de dollars de financement de départ de la part de l'*Advanced Research Project Agency - Energy* (ARPA-E, Agence chargée des projets de recherche de pointe - Énergie) du ministère de l'Énergie ont généré plus de 100 millions de dollars d'investissements privés de l'extérieur. Ces six projets, qui ont reçu entre 750 000 \$ et 8 millions de dollars chacun, visent avant tout à améliorer les technologies adaptées à l'énergie solaire et éolienne, et la capacité de stockage des batteries.
- En dévoilant un plan stratégique coordonné visant à accélérer le développement de l'énergie éolienne en mer, les ministères de l'Intérieur et de l'Énergie ont annoncé des mesures importantes à l'appui de l'énergie éolienne en mer aux États-Unis, ce qui inclut de nouvelles possibilités de financement pouvant atteindre 50,5 millions de dollars, pour des projets qui appuient le déploiement de cette forme d'énergie, et plusieurs zones d'énergie éolienne hautement prioritaires au milieu de l'Atlantique, qui vont stimuler l'exploitation rapide et responsable de cette abondante ressource renouvelable.
- Les stocks de trois poissons pêchés dans le nord-est – l'aiglefin du banc de Georges, le goberge de l'Atlantique et l'aiguillat commun – ont été ramenés à un niveau acceptable, portant à 21 le nombre de stocks de poissons reconstitués à l'échelle nationale depuis 2000, si l'on en croit un rapport présenté au Congrès par le service des pêches de la NOAA, publié aujourd'hui. Le rapport de la NOAA sur l'état des pêches aux États-Unis rend compte des activités de pêche et du niveau des stocks de poisson dans le pays. Les scientifiques ont annoncé qu'en 2010, 84 % des stocks examinés en lien avec les activités de pêche (213 sur 253) n'étaient pas touchés par la surpêche ou que ces poissons n'étaient pas pêchés en trop grandes quantités; 77 % des stocks dont on connaissait le niveau de population (159 sur 207) étaient au-dessus du niveau de surpêche, et ce niveau était trop bas pour garantir un rendement durable maximal.
- L'EPA a publié le 16^e inventaire annuel des émissions de GES aux États-Unis. Le rapport final montre que les émissions globales ont baissé de 6,1 % en 2009 par rapport à 2008. Cette tendance à la baisse était attribuée à une baisse de la consommation de combustible et d'électricité dans tous les secteurs économiques des États-Unis. En 2009, les émissions totales des six principaux GES étaient équivalentes à 6 633 millions de tonnes de dioxyde de carbone. Ces gaz sont le dioxyde de carbone, le méthane, les oxydes d'azote, les hydrofluorocarbures, le fluorure de carbone et l'hexafluorure de soufre. Le rapport indique que les émissions globales ont augmenté de plus de 7,3 % de 1990 à 2009. Le niveau total annuel d'émissions de GES en 2009 est le plus bas enregistré depuis 1995.
- Le ministère de l'Énergie a publié la version finale des normes d'efficacité énergétique applicables aux réfrigérateurs et aux congélateurs domestiques, qui vont faire baisser leur consommation d'environ 25 % d'ici 2014. Ces nouvelles normes, élaborées au terme d'un consensus avec des fabricants, des groupes de consommateurs et des environnementalistes, devraient générer plus de 200 \$ d'économies sur la facture d'électricité du consommateur moyen pendant la durée de vie du réfrigérateur. À l'échelle nationale, on s'attend à ce que les consommateurs économisent plus de 21 milliards de dollars sur leur facture énergétique d'ici 2043 grâce à ces nouvelles normes.
- L'an dernier, l'EPA a mis au défi les membres du secteur manufacturier d'améliorer de 10 % ou plus d'ici cinq ans l'efficacité énergétique de leurs installations. Depuis, 240 sites de fabrication ont relevé l'*Energy Star Challenge for Industry* et 34 sites ont amélioré leur efficacité énergétique de 10 % ou plus. Ces améliorations préviennent les émissions de GES nocifs et protègent la santé des Américains. Les petits et les grands sites de fabrication ont franchi cette étape clé et prévenu l'émission de près de 119 000 tonnes d'équivalent CO₂, démontrant qu'il existe des possibilités d'économies d'énergie dans tous les secteurs, incluant l'aérospatiale, la transformation alimentaire, les produits pharmaceutiques et la fabrication de véhicules automobiles. Bon nombre de ces sites indiquent en outre avoir réalisé des

économies en renforçant leurs pratiques de gestion énergétique et en améliorant leurs opérations, avec l'aide du programme *Energy Star* de l'EPA.

- Le ministère américain de l'Énergie a publié le document *One Million Electric Vehicles by 2015*, analyse des progrès réalisés en matière de déploiement des véhicules électriques et jusqu'à maintenant au chapitre de l'objectif du président Obama, qui souhaite qu'un million de véhicules électriques soient sur les routes d'ici 2015. Cette analyse montre que, si cet objectif est ambitieux, il est quand même atteignable, grâce aux mesures déjà prises en vertu de la *Recovery Act* et à d'autres politiques proposées par le président Obama – notamment une amélioration des actuels crédits d'impôt consentis aux consommateurs, des programmes visant à aider les grandes villes à se préparer à l'augmentation de la demande de véhicules électriques, et un soutien appuyé à la recherche-développement visant à poursuivre la réduction du coût des véhicules électriques.
- Les partenaires et les intervenants associés à l'initiative américano-mexicaine *Border 2012 National Coordinators* ont annoncé la mise en œuvre d'un projet de 13,9 millions de dollars (dont 4 millions proviennent du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)), qui vise l'élaboration conjointe d'un cadre régional pour l'utilisation durable de la région du Rio Bravo/Río Grande et l'examen des problèmes environnementaux. Conscients de la longueur du fleuve transfrontalier (2 900 km), les représentants de l'EPA et du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique) ont annoncé le lancement du projet Rio Bravo/Río Grande, qui vise à régler les problèmes environnementaux et à élaborer un plan binational. Ce projet prévoit l'évaluation des protocoles, une analyse diagnostique transfrontière et un plan de mesures préventives.
- L'EPA a annoncé plus de 76 millions de dollars de nouveaux investissements à l'échelle du pays en vue de réaménager des terrains contaminés, de stimuler les économies locales et de faciliter la création d'emplois tout en protégeant la santé publique. Les subventions de l'EPA visant les friches industrielles permettent d'évaluer et de nettoyer les terrains industriels et commerciaux abandonnés, par exemple les stations-service désertées ou les fonderies fermées. On estime qu'il y a 450 000 sites abandonnés contenant des déchets contaminés aux États-Unis. Ces investissements permettent de stimuler le réaménagement, de promouvoir la croissance économique et de créer des emplois. Depuis leur création, les investissements de l'EPA dans les friches industrielles ont généré plus de 16,3 milliards affectés au nettoyage et au réaménagement, qui provenaient de diverses sources publiques et privées, et ont créé environ 70 000 emplois. Par ailleurs, ce type de subvention cible les secteurs mal desservis et économiquement défavorisés – endroits où le nettoyage de l'environnement et les nouveaux emplois sont les plus nécessaires.
- La NOAA a rouvert 10 910 km² (4 213 milles carrés) d'eaux fédérales dans le golfe du Mexique, au large de la Louisiane, du Mississippi et de l'Alabama, à la pêche à la crevette rouge royale. Cette zone avait été fermée pour ce type de pêche en eaux profondes le 24 novembre 2010 à titre de mesure de précaution, après qu'un crevettier commercial avait découvert des boules de goudron dans ses filets. L'analyse de l'« empreinte », visant à déterminer si la source du goudron était le pétrole provenant de la plateforme BP/Deepwater Horizon, n'a pas été concluante. D'autres échantillonnages/tests sur des crevettes et des poissons de cette zone ont révélé l'absence de contamination par le pétrole ou les agents dispersants. Cette réouverture a été annoncée au terme d'une consultation auprès de l'*U.S. Food and Drug Administration* (FDA, Administration des aliments et des drogues). Toutes les activités de pêche commerciale et récréative sont autorisées dans cette zone.
- L'EPA a annoncé qui étaient les entreprises en tête à mi-chemin du concours intitulé *2011 National Building Competition: Battle of the Buildings*. Elle a également fait le point sur les progrès réalisés par tous les participants, qui continuent de s'affronter en vue d'économiser l'énergie, de réduire les coûts et de protéger la santé et l'environnement des Américains. Au cours des six premiers mois du concours,

des équipes représentant 245 bâtiments répartis dans tout le pays ont économisé plus de 3,7 millions de dollars sur leurs factures d'électricité et réduit leurs émissions de GES d'un volume équivalent à l'électricité consommée par 2 300 foyers chaque année. Les concurrents mesurent la consommation d'énergie mensuelle de leur bâtiment et en font le suivi à l'aide de l'outil de suivi en ligne du site *Energy Star* de l'EPA, Portfolio Manager.

- L'EPA a annoncé aujourd'hui que 25 % des maisons unifamiliales construites à l'échelle nationale en 2010 ont obtenu la cote *Energy Star* de l'EPA, ce qui représente 21 % de plus qu'en 2009. En collaboration avec ses partenaires, l'EPA continue d'aider les acheteurs de maisons américains à investir dans des propriétés hautement performantes qui leur font économiser sur leur facture d'électricité et permettent de protéger l'environnement. Depuis 1995, environ 1,2 million de maisons neuves ont obtenu la cote *Energy Star*, générant des économies de près de 350 millions de dollars sur les factures d'électricité, tout en évitant des émissions de GES équivalent à celles de plus de 450 000 véhicules.
- L'EPA a alloué 50 millions de dollars à des projets de diesel propre dans le cadre de sa campagne en cours visant à réduire les émissions atmosphériques nocives et à mieux protéger la santé humaine. Ces efforts vont permettre de remplacer, de moderniser ou de rééquiper plus de 8 000 anciens modèles d'autobus scolaires, de camions, de locomotives, de navires et d'autres machines alimentées au diesel. La réduction des émissions des moteurs diesel existants génère des avantages peu coûteux pour la santé publique et l'environnement, tout en appuyant la création d'emplois écologiques chez les fabricants, les concessionnaires et les entreprises de tout le pays. Les moteurs diesel émettent chaque année 7,3 millions de tonnes d'oxydes d'azote (NO_x) à l'origine du smog et 333 000 tonnes de suie. La pollution par le diesel est liée à des milliers de décès prématurés, à des centaines de milliers de crises d'asthme et à des millions de journées de travail perdues.
- L'EPA et Ressources naturelles Canada (RNC) ont signé une entente qui va créer une plateforme commune permettant de mesurer et d'évaluer la performance énergétique des bâtiments commerciaux dans les deux pays. Cette entente harmonisera l'approche des deux pays en améliorant l'outil logiciel Portfolio Manager de l'actuel programme *Energy Star* de l'EPA, afin de faire le suivi de la performance énergétique des bâtiments canadiens, en plus de ceux des États-Unis. Elle permettra d'apporter des améliorations importantes à Portfolio Manager, notamment d'établir une échelle de performance énergétique canadienne et d'ajouter des données de référence canadiennes (météo, énergie et facteurs d'émissions, et unités métriques). Cet outil sera par ailleurs accessible dans les deux langues officielles.
- L'EPA réinstaura les exigences de déclaration au *Toxic Release Inventory* (TRI, inventaire des rejets toxiques) pour le sulfure d'hydrogène. Cette mesure fait partie des efforts de déploiement de Lisa P. Jackson, administratrice de l'agence, pour offrir aux Américains des renseignements utiles sur les substances chimiques avec lesquelles ils peuvent être en contact au quotidien. Le TRI est une base de données accessible au public qui contient de l'information sur les rejets de substances chimiques toxiques et les activités de gestion des déchets déclarés annuellement par certaines industries et par les établissements fédéraux.

Modification des niveaux de protection

- Le ministère de l'Intérieur a annoncé que le *Bureau of Reclamation* (Bureau de la remise en état) avait sélectionné 54 nouveaux projets dans les États de l'ouest qui recevront 24 millions de dollars en tout en subventions WaterSMART pour l'eau et pour l'efficacité énergétique. Une fois financés et menés à bien, ces projets permettront d'économiser environ 102 221 acres-pieds d'eau chaque année, soit assez d'eau pour alimenter plus de 400 000 personnes. En outre, 24 de ces projets devraient permettre d'économiser plus de 15 millions de kilowatts/heure d'électricité chaque année, ce qui équivaut à la consommation de plus de 1 300 foyers.

- Le ministère de l'Intérieur a fourni plus de 53 millions de dollars en subventions à 17 États afin d'appuyer la planification des efforts de conservation et l'acquisition d'habitats vitaux pour les poissons, espèces sauvages et végétaux menacés ou en voie de disparition. Ces subventions, octroyées par le *Cooperative Endangered Species Conservation Fund* (CESCF, Fonds coopératif de conservation des espèces en voie de disparition) de l'*U.S. Fish and Wildlife Service* (le Service), bénéficieront à de nombreuses espèces en péril, du mouflon d'Amérique au bleu mélissa.
- En réponse aux ordonnances de tribunaux fédéraux exigeant la publication de normes définitives, l'EPA a publié des normes finales en vertu de la *Clean Air Act* applicables aux chaudières et à certains incinérateurs, afin d'atteindre un niveau élevé de protection de la santé publique grâce à la réduction des émissions atmosphériques toxiques (dont le mercure et la suie), mais réduit le coût de mise en œuvre d'environ 50 % par rapport à ce que prévoyait une proposition déposée l'an dernier.
- En s'appuyant sur l'excellente performance de l'administration Obama au chapitre de la protection de la santé publique, grâce à des normes logiques sur la qualité de l'air – incluant les normes proposées en vue de réduire les émissions de mercure et d'autres substances toxiques pour l'air, mais aussi les normes de qualité de l'air visant le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote –, l'EPA a établi aujourd'hui d'autres protections en vertu de la *Clean Air Act*, qui vont éliminer des milliers de tonnes d'émissions provenant de cheminées, qui parcourent de longues distances dans l'air, créant de la suie et du smog, et menaçant la santé de centaines de millions d'Américains qui vivent sous le vent. La *Cross-State Air Pollution Rule* va protéger des collectivités où vivent 240 millions d'Américains contre la pollution par le smog et la suie, évitant ainsi jusqu'à 34 000 décès prématurés, 15 000 infarctus non mortels, 19 000 cas de bronchite aiguë, 400 000 cas d'asthme aggravé et 1,8 million de journées de maladie par an à compter de 2014 – ce qui générera jusqu'à 280 milliards de dollars d'économies annuelles au chapitre de la santé.
- L'EPA a publié les *Mercury and Air Toxics Standards* (normes sur le mercure et les polluants atmosphériques toxiques), premières normes nationales visant à protéger les familles américaines des émissions de mercure et de polluants atmosphériques toxiques comme l'arsenic, les gaz acides, le nickel, le sélénium et le cyanure, rejetées par les centrales électriques. Ces normes vont réduire fortement les émissions de ces polluants dangereux, en s'appuyant sur des systèmes antipollution éprouvés et facilement accessibles, déjà utilisés dans plus de la moitié des centrales au charbon du pays. L'EPA estime que ces nouvelles protections vont prévenir jusqu'à 11 000 décès prématurés et 4 700 infarctus par an. Elles aideront également les enfants américains à grandir en meilleure santé – en prévenant 130 000 cas d'asthme infantile et en réduisant d'environ 6 300 le nombre de cas de bronchite aiguë chez les enfants chaque année.
- L'EPA a finalisé les normes 2012 établissant le pourcentage d'ingrédients dans quatre catégories de carburants qui sont visés par le programme *Renewable Fuel Standard* (RFS2, Norme sur les carburants renouvelables) de l'agence. L'EPA continue d'appuyer une utilisation accrue des carburants renouvelables dans le secteur des transports année après année, grâce au programme RFS2, qui encourage l'innovation, renforce la sécurité énergétique des États-Unis et réduit la pollution par les GES. L'*Energy Independence and Security Act* de 2007 (EISA, Loi sur l'indépendance et la sécurité énergétiques) a créé le programme RFS2 et les cibles annuelles de volume de carburants renouvelables, qui augmentent régulièrement et vont atteindre 36 milliards de gallons (136 milliards de litres) en 2022. Pour atteindre ces volumes, l'EPA établit une norme basée sur le pourcentage pour l'année suivante. En fonction de cette norme, chaque raffineur et chaque importateur détermine le volume minimal de carburant renouvelable dont il doit garantir la consommation comme carburant de transport.

Mesures d'application de la loi prises par le gouvernement

- La société HOVENSA LLC, qui possède la deuxième raffinerie de pétrole aux États-Unis par sa taille, a accepté de payer une amende administrative de 5,375 millions de dollars et d'investir plus de 700

millions de dollars dans de nouveaux outils de lutte antipollution en réponse aux infractions à la *Clean Air Act* dans ses installations de St. Croix, aux îles Vierges américaines. L'entente de règlement exige des contrôles antipollution nouveaux ou modernisés, des limites d'émissions plus strictes et une surveillance très serrée, et des méthodes de détection des fuites et de réparation visant à réduire les émissions provenant de l'équipement et des unités de transformation des raffineries. Une fois ces normes pleinement mises en œuvre, on estime que les outils de lutte antipollution exigés par l'entente vont réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) de plus de 5 000 tonnes par an et les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), de près de 3 500 tonnes par an.

- Les responsables du *Metropolitan St. Louis Sewer District* (MSD, réseau d'égout de la région métropolitaine de St. Louis) ont accepté d'apporter de nombreuses améliorations aux égouts et aux usines de traitement, à un coût évalué à 4,7 milliards de dollars répartis sur 23 ans, afin d'éliminer les débordements illégaux d'eaux d'égout brutes non traitées, ce qui inclut les refoulements dans les sous-sols, et de réduire le niveau de pollution des cours d'eau urbains. Cette mesure injonctive est historique de par sa portée et son importance pour les habitants de St. Louis. L'entente de règlement exige du MSD qu'il installe divers outils de lutte antipollution, notamment en construisant trois grands tunnels de stockage ayant entre 3 et 14 kilomètres de long, et augmente la capacité de deux usines de traitement. Ces outils antipollution et des outils similaires déjà mis en place par le MSD vont entraîner une baisse de près de 13 milliards de gallons (49 milliards de litres) par an des débordements dans les cours d'eau avoisinants.
- La société Northern Indiana Public Service Co. (NIPSCO) a signé une entente dans laquelle elle convenait d'investir environ 600 millions de dollars dans des technologies antipollution à la suite d'infractions à la *Clean Air Act*. L'entente de règlement proposée vise toutes les centrales au charbon de NIPSCO, situées à Chesterton, Michigan City, Wheatfield et Gary (Indiana). Elle va exiger que NIPSCO investisse 9,5 millions de dollars dans des projets d'atténuation des effets environnementaux et paie une amende administrative de 3,5 millions. L'État de l'Indiana a participé à la rédaction de cette entente, dont il est signataire. En vertu du règlement proposé, NIPSCO installera des technologies antipollution dans trois de ses quatre centrales au charbon, afin de se conformer aux limites strictes imposées aux émissions et au tonnage annuel. Ces mesures vont entraîner une réduction annuelle de 18 000 tonnes des émissions d'oxydes d'azote (NO_x) et de 46 000 tonnes des émissions de dioxyde de soufre (SO₂). L'entente proposée entraînera aussi d'importantes réductions des émissions de particules.
- La société Trident Seafoods Corp., qui est l'un des plus importants transformateurs de fruits de mer au monde, a accepté de payer une amende administrative de 2,5 millions de dollars et d'investir des millions dans le contrôle des déchets générés par ses activités, en réponse à de présumées violations de la *Clean Water Act*. Le rejet non autorisé de déchets de la transformation des fruits de mer crée une importante accumulation de ces déchets dans les fonds marins, ce qui crée des conditions anoxiques (manque d'oxygène) susceptibles de rendre les habitats inadaptés pour le poisson et d'autres organismes vivants. L'entente exige que Trident investisse entre 30 et 40 millions de dollars, voire plus, dans le contrôle des sources et dans les mesures d'assainissement des amas de déchets. Ces activités, associées à ces mesures, vont réduire les rejets issus de la transformation des fruits de mer par Trident de plus de 105 millions de livres (47 millions de kg) par an.
- La société BP Exploration Alaska, Inc. (BP Alaska) va payer une amende administrative de 25 millions de dollars et mettre en œuvre à l'échelle de ses réseaux un programme de gestion de l'intégrité des pipelines, dans le cadre d'une entente de règlement suivant le déversement de 5 054 barils de pétrole brut provenant de ses pipelines sur le versant nord [de la chaîne Brooks] en Alaska, en mars 2006. Cette amende est la sanction la plus élevée par baril imposée à ce jour pour un déversement accidentel de pétrole. Un deuxième déversement est survenu en août 2006 – environ 24 barils de pétrole brut. Les

enquêteurs ont déterminé que ces déversements étaient imputables à l'omission par BP Alaska d'inspecter et d'entretenir correctement le pipeline afin de prévenir la corrosion.

- Les sociétés PowerTrain Inc., Wood Sales Inc. et Tool Mart Inc., basées au Mississippi (collectivement baptisées « PowerTrain ») vont payer ensemble une amende administrative de 2 millions de dollars à la suite d'accusations selon lesquelles elles auraient importé et vendu près de 80 000 moteurs et équipements non routiers qui n'étaient pas couverts par un certificat de conformité en matière d'émissions, et qui, dans la plupart des cas, ne pouvaient pas être certifiés, parce qu'ils dépassaient le niveau d'émissions prévu par la *Clean Air Act*. En vertu de l'entente de règlement, PowerTrain mettra en œuvre un plan visant à garantir que les moteurs et l'équipement importés par l'entreprise à l'avenir seront conformes aux exigences réglementaires de la *Clean Air Act*. PowerTrain va aussi mener à bien des projets visant à contrebalancer la pollution excédentaire générée par ces moteurs. Dans le cadre d'un de ces projets, la société offrira des subventions aux consommateurs pour qu'ils puissent remplacer leurs poêles à bois trop vieux et trop sales par des poêles à bois efficaces et certifiés par l'EPA.
- CEMEX Inc., qui est un des plus gros producteurs de ciment Portland aux États-Unis, va allouer environ 2 millions de dollars à des outils de lutte antipollution qui réduiront ses émissions nocives d'oxydes d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂), polluants qui peuvent causer l'asthme infantile, les pluies acides et des problèmes de visibilité dans les parcs nationaux. En vertu d'une entente de règlement conclue à la suite d'infractions à la *Clean Air Act* dans sa cimenterie de Fairborn (Ohio), CEMEX va également payer une amende administrative de 1,4 million de dollars.
- La société taïwanaise Koo's Shipping Company S.A. a plaidé coupable devant un tribunal fédéral après avoir été accusée d'avoir fait de fausses déclarations, d'avoir omis volontairement de tenir à jour dans les règles un registre des hydrocarbures, comme l'exigent les traités internationaux et la loi américaine, et d'avoir sciemment rejeté des eaux de cale mazouteuses dans le port de Pago Pago, aux Samoa américaines, sans utiliser d'équipement approprié de prévention de la pollution. La société a été condamnée à payer une amende pénale de 750 000 \$ et d'allouer 250 000 \$ à des projets de services communautaires aux Samoa américaines; elle a été placée en probation pour trois ans.
- La société Honeywell International Inc a été condamnée aujourd'hui à payer une amende pénale de 11,8 millions de dollars pour avoir sciemment stocké des déchets solides dangereux sans permis, en infraction à la *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA, Loi sur la conservation et la récupération des ressources). Honeywell, société du Delaware dont le siège social se trouve à Morristown (New Jersey), possède et exploite une usine de conversion de l'hexafluorure d'uranium (UF₆) dans le comté de Massac (Illinois), près de la ville de Metropolis et de la rivière Ohio. Honeywell détient un permis délivré par l'*U.S. Nuclear Regulatory Commission* (Commission de réglementation nucléaire), qui l'autorise à posséder et à traiter de l'uranium naturel, qu'elle convertit en UF₆ pour en faire du combustible nucléaire. L'usine de Metropolis est la seule aux États-Unis à convertir l'uranium naturel en UF₆.
- P4 Production LLC, société minière qui transforme également du phosphore, est affiliée en propriété exclusive à Monsanto et mène ses activités près de Soda Springs, dans le sud-est de l'Idaho, a accepté de payer une amende administrative de 1,4 million de dollars à la suite d'infractions présumées à la *Clean Water Act* dans sa mine de South Rasmussen. En plus de cette amende, P4 va investir environ 875 000 \$ dans la surveillance des polluants, et afin de les empêcher de pénétrer dans les eaux locales. Selon la plainte déposée, P4 aurait déversé des eaux usées contenant de fortes concentrations de sélénium et de métaux lourds provenant des amas de stériles de la mine sans détenir le permis requis. En outre, les rejets non autorisés de P4 – qui contenaient des concentrations de sélénium nettement supérieures aux normes de qualité de l'eau établies par l'Idaho – auraient pollué des terres humides voisines et un affluent sans nom du ruisseau Sheep, ainsi que les eaux d'aval qui alimentent la rivière Snake.
- La société Terra Industries Inc., qui est des plus gros producteurs d'engrais à base d'acide nitrique et d'azote au pays, a accepté de payer 625 000 \$ d'amendes administratives à la suite d'infractions

présumées à la *Clean Air Act* fédérale dans neuf de ses usines de l'Iowa, du Mississippi et de l'Oklahoma. En vertu de l'entente de règlement, Terra va également affecter environ 17 millions de dollars à la mise en place de nouveaux outils de contrôle/de nouvelles technologies qui devraient réduire d'au moins 1 200 tonnes par an les émissions nocives d'oxydes d'azote dans ses installations.

- Le ministère américain de la Justice, l'État de la Californie, la ville et le comté de San Francisco et la ville de Richmond ont signé et présenté un décret exécutoire qui exige de Regal Stone Limited et de Fleet Management Ltd., propriétaires et exploitants de M/V Cosco Busan, qu'ils paient 44,4 millions de dollars en réparation pour les dommages causés aux ressources naturelles et en pénalités, et remboursent aux entités gouvernementales les coûts assumés en réponse au déversement de 53 000 gallons (200 000 litres) de pétrole qui s'est produit lorsque le navire a percuté le Bay Bridge reliant San Francisco à Oakland, le 7 novembre 2007. Cet accident a causé la mort de milliers d'oiseaux, eu un impact sur une proportion importante des œufs pondus en 2008 par les harengs de la baie, endommagé des kilomètres d'habitats côtiers et conduit à la fermeture des plages de la baie et de la région aux activités récréatives et à la pêche.
- Mahard Egg Farm Inc., société du Texas qui est présente au Texas et dans l'Oklahoma, a accepté de payer une amende de 1,9 million de dollars après avoir été accusée de ne pas se conformer à la *Clean Water Act* dans ses installations de production d'œufs. Cette amende administrative est la plus élevée jamais payée à la suite d'une mesure d'exécution prise par les autorités fédérales, qui visait un grand parc d'engraisement pour animaux, et vient s'ajouter aux quelque 3,5 millions de dollars que Mahard va injecter dans des mesures correctrices visant à permettre à la société de se conformer à la loi et de protéger l'environnement et la santé des populations.
- La société Consol Energy Inc., premier producteur de charbon extrait de mines souterraines aux États-Unis, a accepté de payer une amende administrative de 5,5 millions de dollars pour avoir enfreint la *Clean Water Act* dans six mines de Virginie-Occidentale. En plus de cette amende, Consol va investir environ 200 millions de dollars dans des outils antipollution qui vont réduire les rejets d'eaux usées néfastes issues des mines dans les cours d'eau des Appalaches.
- Les sociétés Rocky Mountain Pipeline System LLC, Western Convenience Stores Inc. et Offen Petroleum Inc, trois distributeurs d'essence, ont accepté de payer 2,5 millions de dollars après avoir été accusées de mélanger et de distribuer illégalement plus d'un million de gallons (3,75 millions de litres) d'essence qui ne satisfaisaient pas aux normes d'émissions et de qualité du carburant établies par la *Clean Air Act*. L'utilisation d'essence non conforme aux normes de la *Clean Air Act* visant le carburant peut faire augmenter les émissions des tuyaux d'échappement des automobiles, nuire aux performances des véhicules et, dans certains cas, aux moteurs et aux systèmes de contrôle des émissions.
- L'EPA a ordonné à la société Northrop Grumman Systems Corporation de dépenser environ 20 millions de dollars pour construire un système de nettoyage souterrain à la suite de la contamination des eaux souterraines imputable principalement à l'ancienne usine de Benchmark Technology, dans la ville d'Industry (Californie), située dans les sites de la vallée de San Gabriel visés par le *Superfund*.
- La société Pelican Refining Company LLC a été condamnée à payer 12 millions de dollars pour avoir commis des infractions graves à la *Clean Air Act* et pour entrave à la justice devant un tribunal fédéral à Lafayette (Louisiane). L'amende de 12 millions comprend une amende pénale de 10 millions et une somme de 2 millions versée à des services communautaires, qui bénéficieront à divers projets environnementaux en Louisiane, notamment pour la surveillance de la pollution atmosphérique. L'amende pénale est la plus élevée jamais imposée en Louisiane pour des infractions à la *Clean Air Act*. Par ailleurs, Pelican n'a plus le droit d'entreprendre d'autres activités à l'avenir, à moins qu'elle ne mette en œuvre un plan de conformité environnementale, qui inclut des vérifications indépendantes effectuées chaque trimestre par un cabinet externe et supervisées par une personne nommée par le tribunal.

- La société Essroc Cement a accepté de payer une amende de 1,7 million de dollars et d'investir environ 33 millions de dollars dans des technologies antipollution, à la suite d'infractions présumées à la *Clean Air Act* dans six de ses usines de fabrication de ciment Portland. L'entente de règlement va protéger la santé des citoyens en réduisant de plus de 7 000 tonnes par an la pollution causée par les oxydes d'azote (NO_x) et le dioxyde de soufre (SO₂) néfastes, qui peut provoquer l'asthme infantile, les pluies acides et le smog. Essroc a également accepté d'investir 745 000 \$ pour atténuer les effets des quantités trop élevées d'émissions rejetées dans le passé par ses usines.
- La société Dow Chemical a accepté de payer une amende administrative de 2,5 millions de dollars à la suite d'infractions présumées à la *Clean Air Act*, à la *Clean Water Act* et à la *Resource Conservation and Recovery Act* dans son complexe de fabrication de produits chimiques et de recherche de Midland (Michigan). En plus de l'amende, Dow va mettre en œuvre un programme complet visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) et de polluants atmosphériques dangereux provenant des fuites d'équipement, par exemple de soupapes ou de pompes. Ces émissions – qualifiées de « fugitives » parce qu'elles ne sont pas rejetées par une cheminée, mais fuient directement de l'équipement – sont généralement contrôlées grâce aux méthodes de travail, comme la surveillance des fuites et les réparations.
- Caterpillar Inc. a accepté de payer une amende administrative de 2,55 millions de dollars à la suite d'infractions présumées à la *Clean Air Act* pour avoir expédié plus de 590 000 moteurs routiers et non routiers sans avoir effectué les contrôles d'émissions appropriés. Caterpillar aurait également omis de se conformer aux exigences visant la présentation de rapports sur les contrôles d'émissions et l'étiquetage des moteurs. Les moteurs qui ne sont pas dotés de systèmes de contrôle des émissions appropriés peuvent rejeter des quantités excessives d'oxydes d'azote (NO_x), de particules et d'autres polluants atmosphériques qui ont un impact sur la santé humaine, pouvant causer des maladies respiratoires et des cas d'asthme aggravé.
- En vertu d'une entente de règlement d'une valeur de plus de 1,7 million de dollars, la société Clean Harbors of Braintree Inc. a accepté de payer une amende élevée et de mener à bien d'autres projets, à la suite d'une plainte déposée par le ministère américain de la Justice au nom de l'EPA, qui portait sur de nombreuses infractions aux lois sur la gestion des déchets dangereux et la planification des urgences dans son usine de Braintree (Massachusetts). En vertu de l'entente de règlement, Clean Harbors va payer une amende de 650 000 \$ et injecter 1 062 500 \$ dans un projet environnemental supplémentaire visant à planter environ 1 400 arbres dans des quartiers de la ville de Boston à bas revenu et traditionnellement désavantagés sur le plan de l'environnement.
- La société Wright Brothers Construction Co. de Charleston (Tennessee) et le ministère des Transports de la Géorgie (GDOT) ont accepté de payer une amende de 1,5 million de dollars et de dépenser plus de 1,3 million pour contrebalancer les dommages causés à l'environnement, à la suite d'infractions présumées à la *Clean Water Act* (CWA). L'amende administrative est une des plus élevées jamais imposée en vertu des dispositions de la CWA interdisant le rejet non autorisé de matériaux dragués ou de remblayage dans les eaux des États-Unis. Les auteurs de la plainte allèguent qu'entre 2004 et 2007, Wright Brothers, avec l'approbation du GDOT, a canalisé et enfoui la totalité ou des sections de sept ruisseaux à truite s principaux, violant ainsi la CWA. Le GDOT a engagé Wright Brothers pour éliminer la terre et les roches excédentaires générées durant deux projets de prolongement de routes dans le nord-est de la Géorgie. L'enfouissement et la canalisation des ruisseaux peuvent détruire l'habitat aquatique et menacer la qualité de l'eau.

Plans de mise en œuvre de l'Accord

- Forte de son engagement à protéger efficacement tous les Américains contre les risques touchant leur environnement et leur santé, l'administration Obama a annoncé que les organismes fédéraux avaient

accepté d'élaborer des stratégies axées sur la justice environnementale, afin de protéger la santé des personnes vivant dans des collectivités fortement touchées par la pollution, et de présenter au public des rapports d'étape annuels de leurs efforts. Lisa P. Jackson, administratrice de l'EPA, Nancy Sutley, présidente du *White House Council on Environmental Quality* (Conseil de la Maison-Blanche sur la qualité de l'environnement) et Eric Holder, *Attorney General* (ministre de la Justice) des États-Unis, se sont joints aux dirigeants d'organismes de l'ensemble de l'administration pour signer le *Memorandum of Understanding on Environmental Justice and Executive Order 12898* (Protocole d'entente sur la justice environnementale et le décret 12898).

- Le ministère américain de l'Énergie a annoncé qu'il allouait près de 7 millions de dollars sur cinq ans à des analyses de coûts indépendantes, qui appuieront la recherche-développement portant sur les piles à combustible et les systèmes de stockage de l'hydrogène. Les quatre projets – menés à bien en Californie, dans l'Ohio et en Virginie – vont générer des estimations rigoureuses des coûts de la fabrication de l'équipement, de la main-d'œuvre, de l'énergie, des matières premières et de divers éléments, qui permettront de trouver des moyens de faire baisser les coûts de production des systèmes de piles à combustible pour le transport, des piles à combustible fixes et des systèmes de stockage de l'hydrogène. Ces projets fourniront des données importantes qui aideront le ministère à cibler le financement de ses futures activités de R-D vers les composants des piles à combustible et les procédés de fabrication qui génèrent les meilleurs gains d'efficacité.
- La NOAA a annoncé une nouvelle initiative dans le secteur de l'aquaculture, destinée à répondre à la demande croissante de fruits de mer dans notre pays, tout en créant des emplois et en restaurant la santé des écosystèmes. L'*Aquaculture Technology Transfer Initiative* (Initiative de transfert de technologie en aquaculture) va stimuler les partenariats public-privé dans le cadre de projets régionaux qui démontrent les méthodes novatrices et durables, vont chercher des investissements de départ dans le secteur privé et créent des possibilités d'emploi dans les collectivités côtières.
- Le ministère du Commerce a annoncé l'octroi de 102 millions de dollars à trois projets mis en œuvre en Louisiane dans les bassins de Barataria et de Terrebonne, qui visent à remettre en état les habitats des terres humides détériorées et des cordons d'îles le long de la côte de l'État. Ces bourses sont financées par le programme visé par la *Coastal Wetlands Planning, Protection and Restoration Act* (CWPPRA, Loi sur l'aménagement, la protection et la remise en état des terres humides côtières).
- Le ministère de l'Intérieur a fourni plus de 53 millions de dollars en subventions à 17 États afin d'appuyer la planification des efforts de conservation et l'acquisition d'habitats vitaux pour les poissons, espèces sauvages et végétaux menacés ou en voie de disparition. Ces subventions, octroyées par le *Cooperative Endangered Species Conservation Fund* (CESCF, Fonds coopératif de conservation des espèces en voie de disparition) de l'*U.S. Fish and Wildlife Service* (le Service), bénéficieront à de nombreuses espèces en péril, du mouflon d'Amérique au bleu méliッサ.
- Le ministère de l'Énergie a annoncé qu'il injecterait plus de 175 millions de dollars au cours des trois à cinq prochaines années en vue d'accélérer l'élaboration et le déploiement des technologies de pointe adaptées aux véhicules. Ces fonds, qui appuieront 40 projets dans 15 États, permettront de réduire la consommation de carburant des prochaines générations de véhicules. Ils cibleront des innovations dans tout le véhicule, notamment l'utilisation de carburants et de lubrifiants de meilleure qualité, de matériaux plus légers, de batteries et de pièces plus durables et moins chères pour les véhicules électriques, de moteurs moins gourmands en essence, etc. Cette approche globale de la recherche-développement sur l'efficacité des véhicules garantira qu'on disposera des technologies qui aideront les fabricants d'automobiles à atteindre les normes de consommation annoncées récemment.
- Le *Bureau of Ocean Energy Management, Regulation and Enforcement* (BOEMRE, Bureau de la gestion, de la réglementation et de l'application de la loi dans le secteur de l'énergie marine) a octroyé plus de 25 millions de dollars au *Coastal Impact Assistance Program* (CIAP, Programme d'aide en cas d'impact subi

par les côtes) de l'État de Louisiane. Ces fonds vont permettre la construction d'un pont terrestre destiné à servir de protection contre l'érosion et à préserver les marais le long du rivage du lac Borgne, à l'est de La Nouvelle-Orléans. L'État s'associera à la paroisse d'Orleans dans le cadre du projet triennal intitulé *Orleans Land Bridge Shoreline Protection*. C'est une des plus importantes subventions jamais versées au CIAP depuis sa création.

- Les ministères américains de l'Énergie et de l'Intérieur vont allouer près de 17 millions de dollars au cours des trois prochaines années à des projets de recherche-développement visant à promouvoir les technologies hydroélectriques. Seize projets répartis entre onze États ont été sélectionnés au terme d'un processus concurrentiel d'octroi de subventions, pour leur capacité à contribuer à l'élaboration de technologies innovatrices produisant de l'hydroélectricité de façon plus efficace, à réduire les coûts et à multiplier les centrales hydroélectriques durables. Ces fonds faciliteront l'atteinte de l'objectif fixé par l'administration Obama : répondre à 80 % de nos besoins en électricité à l'aide de sources d'énergie propres d'ici 2035.
- L'EPA demande aux États, aux municipalités, aux tribus et aux organismes sans but lucratif de proposer de nouveaux projets visant à protéger et à restaurer les Grands Lacs. Le président Obama a proposé qu'on alloue 300 millions de dollars en tout à la *Great Lakes Restoration Initiative* pour l'exercice 2011, dont environ 40 millions seront alloués à l'EPA, qui les distribuera dans le cadre de son programme de subventions concurrentiel. Le budget final est assujéti à l'octroi des crédits par le Congrès.
- L'administration Obama a publié la *National Strategy for Electronics Stewardship* (Stratégie nationale de gestion des produits électroniques) – elle vise une approche responsable de la conception, de l'achat, de la gestion et du recyclage des produits électroniques, qui va promouvoir le marché du recyclage de ces produits (en pleine croissance) et créer des emplois à l'avenir aux États-Unis. L'annonce d'aujourd'hui inclut les premiers engagements pris volontairement par Dell, Sprint et Sony envers le partenariat entre l'EPA et l'industrie, qui vise à promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des produits électroniques usagés. La stratégie de l'administration engage par ailleurs le gouvernement fédéral à prendre des mesures précises qui encourageront la conception plus écologique des produits électroniques, préconiseront le recyclage des produits électroniques usagés ou mis au rebut, et feront progresser un marché national du recyclage des produits électroniques qui va protéger la santé humaine et créer des emplois.
- Le président Obama a annoncé la conclusion d'une entente historique avec treize importants fabricants d'automobiles, dans l'esprit de la phase suivante du programme national de l'administration sur les véhicules, qui vise une consommation de 54,5 milles au gallon (4,32 litres/100 km) pour les automobiles et les camions légers des années d'ici l'année modèle 2025. Le président a obtenu la coopération de Ford, GM, Chrysler, BMW, Honda, Hyundai, Jaguar/Land Rover, Kia, Mazda, Mitsubishi, Nissan, Toyota et Volvo – qui représentent collectivement plus de 90 % de tous les véhicules vendus aux États-Unis –, des Travailleurs unis de l'automobile (TUA) et de l'État de la Californie, qui ont participé de près à la rédaction de cette entente.
- Le ministère de l'Énergie a annoncé que plus de 30 millions de dollars seraient alloués à 24 universités dans 23 États pour la formation des étudiants de premier cycle – et des étudiants de deuxième cycle en génie qui se spécialisent dans l'efficacité des procédés de fabrication, afin de les aider à devenir la prochaine génération d'experts de l'efficacité énergétique industrielle. Chaque université recevra entre 200 000 et 300 000 \$ par an pour un maximum de cinq ans, pour permettre à ses étudiants de recevoir une formation pratique sur les concepts de base de la gestion énergétique, grâce au programme de l'*Industrial Assessment Center* du DOE, qui a fait ses preuves.
- Le ministère de l'Énergie a annoncé deux nouvelles initiatives visant à promouvoir le développement énergétique des tribus et à continuer de renforcer le partenariat entre le ministère et les nations tribales. En 2011, on allouera jusqu'à 10 millions de dollars, par le biais du *Tribal Energy Program* du DOE, pour

appuyer l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de projets axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sur les terres tribales, qui permettront d'économiser énergie et argent, d'exploiter davantage les sources d'énergie renouvelables et de promouvoir le développement économique des collectivités tribales.

- L'administration Obama a annoncé les six gagnants du *i6 Green Challenge*, initiative visant à stimuler la commercialisation des technologies et l'esprit d'entreprise à l'appui d'une économie axée sur les innovations écologiques, d'une meilleure compétitivité pour les États-Unis et de la création d'emplois. Les projets menés à bien en Floride, dans l'Iowa, en Louisiane, au Michigan, en Nouvelle-Angleterre et dans l'État de Washington recevront chacun jusqu'à un million de dollars de l'*Economic Development Administration* (EDA, Administration du développement économique) du ministère du Commerce, et jusqu'à 6 millions de financement additionnel, ainsi qu'une aide technique des ministères américains de l'Agriculture et de l'Énergie, de l'EPA, de la *National Science Foundation* et du *National Institute of Standards and Technology and United States Patent and Trademark Office* (Institut national des normes et de la technologie et Bureau national des brevets et des marques de commerce), qui relèvent du ministère du Commerce.
- Le ministère de l'Intérieur a fourni plus de 53 millions de dollars en subventions à 17 États afin d'appuyer la planification des efforts de conservation et l'acquisition d'habitats vitaux pour les poissons, espèces sauvages et végétaux menacés ou en voie de disparition. Ces subventions, octroyées par le *Cooperative Endangered Species Conservation Fund* (CESCF, Fonds coopératif de conservation des espèces en voie de disparition) de l'*U.S. Fish and Wildlife Service* (le Service), bénéficieront à de nombreuses espèces en péril, du mouflon d'Amérique au bleu mélissa.
- L'EPA a annoncé son plan de recherche final consacré à la fracturation hydraulique. À la demande du Congrès, l'EPA s'efforce de mieux comprendre les impacts potentiels de la fracturation hydraulique sur les ressources en eau potable. Le gaz naturel joue un rôle clé pour l'avenir de notre pays au chapitre des énergies propres, et l'administration Obama s'est engagée à poursuivre l'exploitation responsable de cette ressource vitale. Les résultats des recherches initiales et les conclusions des études seront rendus publics en 2012. Le rapport final sera produit en 2014. Pour garantir que l'étude sera complète et que les résultats seront accessibles au public rapidement, l'EPA a entrepris cet été certaines activités qui ont été appuyées par le *Science Advisory Board* (SAB, Conseil consultatif scientifique), et servent de base à l'étude complète.
- Le ministère de l'Énergie va investir 60 millions de dollars sur trois ans dans des activités de recherche scientifique appliquée visant à promouvoir les techniques de concentration d'énergie solaire. Elles utilisent des miroirs pour refléter et concentrer la lumière du soleil et produire de la chaleur, qu'on peut ensuite utiliser pour produire de l'électricité. Cette recherche appuie la *SunShot Initiative* du DOE, projet de collaboration nationale qui vise à réduire le coût de l'énergie solaire de 75 % afin qu'elle soit concurrentielle par rapport aux autres formes d'énergie d'ici la fin de la décennie. Les investissements effectués dans le cadre de SunShot dans la recherche sur l'énergie solaire encourageront une adoption rapide et à grande échelle des systèmes à énergie solaire dans tout le pays, aideront les membres de l'industrie de l'énergie solaire à surmonter les obstacles techniques et à réduire les coûts, stimuleront la compétitivité des États-Unis sur le marché mondial des technologies solaires et appuieront la création d'emplois axés sur les énergies propres pour les années à venir.
- Le *Gulf Coast Ecosystem Restoration Task Force* (groupe de travail sur la restauration des écosystèmes de la côte du golfe du Mexique) a publié sa stratégie finale de restauration des écosystèmes à long terme sur la côte du golfe du Mexique, après avoir reçu de nombreux commentaires de citoyens de toute la région. Avec la publication de la stratégie finale, le groupe de travail marque le début de la phase de mise en œuvre de cette stratégie, en annonçant de nouvelles initiatives, notamment l'octroi de 50 millions de dollars par le *Natural Resources Conservation Service* (Service de conservation des ressources naturelles)

du ministère de l'Agriculture, afin d'aider les producteurs agricoles de sept bassins hydrographiques de la côte du golfe du Mexique à améliorer la qualité de l'eau, à multiplier les efforts de conservation de l'eau et à améliorer la qualité de l'habitat des espèces sauvages.

- L'EPA et le *National Renewable Energy Laboratory* (NREL, Laboratoire national sur les énergies renouvelables) du ministère de l'Énergie sont en train d'évaluer la faisabilité de la production d'énergie renouvelable sur les sites visés par le *Superfund*, dans les friches industrielles et dans les anciens sites d'enfouissement ou d'exploitation minière. Dans le cadre de l'initiative intitulée *RE-Powering America's Land*, l'EPA investit environ un million de dollars dans des projets à l'échelle des États-Unis, qui visent à revitaliser les sites abandonnés, tout en protégeant la santé des personnes et l'environnement, et en générant des avantages économiques pour les collectivités locales, notamment la création d'emplois.
- Le ministère de l'Énergie va investir 43 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'accélérer les innovations techniques, de réduire les coûts et de raccourcir le délai de déploiement des parcs d'éoliennes en mer. Les 41 projets menés à bien dans 20 États feront la promotion des outils de conception des turbines éoliennes et du matériel, amélioreront la qualité de l'information relative aux ressources éoliennes en mer aux États-Unis et accéléreront le déploiement des éoliennes en mer, en limitant les obstacles à l'accès aux marchés, qui touchent notamment le développement des chaînes d'approvisionnement, la transmission de l'électricité et l'infrastructure. Les sommes allouées annoncées aujourd'hui vont aider les États-Unis à être concurrentiels sur le marché mondial de la fabrication d'éoliennes, à promouvoir le développement économique et la création d'emplois, et à appuyer la mise en place d'une nouvelle industrie qui fournira de l'électricité propre aux familles américaines.

Conclusion

L'année civile 2011 a été une autre année exceptionnelle pour les États-Unis en ce qui concerne les obligations dont ils devaient s'acquitter en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement. Les succès obtenus au chapitre des mesures d'application de la loi, de l'amélioration du niveau de protection de l'environnement et des mesures visant à protéger l'avenir de notre environnement commun ont été encourageants. De l'adoption de normes plus strictes pour la consommation des automobiles et des camions légers à la remise en état du golfe du Mexique grâce à la collaboration entre organismes, l'année 2011 a été marquante pour la protection de l'environnement aux États-Unis. Nous entendons maintenir notre engagement dans le cadre de l'ANACDE et prendre les mesures nécessaires pour protéger et améliorer encore davantage notre environnement au cours des années à venir.

États financiers 2011

États financiers de la

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**

31 décembre 2011

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**
Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des revenus et dépenses	3
État de l'évolution du capital	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires	7-12
Frais liés au programme de travail, aux obligations spécifiques en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE), aux réunions du conseil et aux réunions du Comité consultatif public mixte (CCPM)	Annexe

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de la
Commission de coopération environnementale (CEC)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la CEC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et les états des revenus et dépenses, de l'évolution du capital et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CEC au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sanson Belair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.¹

Le 13 juin 2012

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A112643

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

	2011	2010
	\$	\$
Revenus		
Contributions – Canada (note 5)	2 273 057	3 036 122
Contributions – Mexique (note 5)	2 273 057	3 036 122
Contributions – États-Unis (note 5)	2 273 057	3 036 122
Autres revenus	16 639	12 031
	6 835 810	9 120 397
Dépenses		
Frais liés au programme de travail – Annexe	1 597 132	2 205 804
Frais liés aux obligations spécifiques – Annexe	298 620	379 310
Frais liés aux réunions du conseil – Annexe	235 066	136 760
Frais liés aux réunions du CCPM – Annexe	271 210	337 417
Frais liés aux activités de la direction	166 879	191 762
Frais liés à la gestion de l'information de la CEC	86 813	77 517
Planification et évaluation	64 822	257 395
Sensibilisation du public	202 038	210 596
Salaires et charges sociales	3 515 756	3 614 060
Frais de relocalisation et d'orientation	74 700	42 719
Frais de bureau	54 908	40 318
Télécommunications	67 968	70 360
Loyer, services publics et entretien	703 711	790 153
Frais administratifs externes	242 924	180 393
Matériel	62 533	54 283
Amortissement des immobilisations	22 391	20 454
Subventions	137 000	171 397
(Gain) perte de change	(69 690)	345 571
	7 734 781	9 126 269
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(898 971)	(5 872)

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État de l'évolution du capital
de l'exercice terminé le 31 décembre 2011
(en dollars canadiens)

	Investi en immobilisations	Affecté à la fluctuation des devises	Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)	Non affecté	Total	
					2011	2010
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	115 089	501 000	-	6 520 905	7 136 994	7 142 866
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(22 391)*	-	-	(876 580)	(898 971)	(5 872)
Investissement en immobilisations	22 285	-	-	(22 285)	-	-
Affectation d'origine interne	-	-	600 000	(600 000)	-	-
Solde à la fin	114 983	501 000	600 000	5 022 040	6 238 023	7 136 994

* Amortissement des immobilisations

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Bilan

au 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

	2011	2010
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse et placements temporaires, portant intérêt au taux annuel de 0,10 %	5 228 542	5 509 047
Encaisse et placements temporaires soumis à restrictions, portant intérêt au taux annuel de 1,00 % (0,05 % à 0,75 % en 2010) (note 6)	759 885	659 900
Taxes sur les produits et services	112 371	140 277
Contributions à recevoir	4 210 018	2 983 800
Avances aux employés	826	1 689
Autres débiteurs	2 288	3 883
Frais payés d'avance	42 296	31 953
	10 356 226	9 330 549
Immobilisations (note 4)	114 983	115 089
	10 471 209	9 445 638
Passif		
À court terme		
Créiteurs et charges à payer	475 216	666 885
Contributions reportées (note 5)	2 734 208	731 804
Charges sociales (note 6)	759 885	659 900
Avantages incitatifs à la location	101 335	31 256
	4 070 644	2 089 845
Avantages incitatifs à la location	162 542	218 799
	4 233 186	2 308 644
Engagements (note 8)		
Capital		
Investi en immobilisations	114 983	115 089
Affecté à la fluctuation des devises	501 000	501 000
Affecté à ANACE	600 000	-
Non affecté	5 022 040	6 520 905
	6 238 023	7 136 994
	10 471 209	9 445 638

Au nom du conseil

....., Canada

....., Mexique

....., États-Unis

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

	2011	2010
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(898 971)	(5 872)
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	22 391	20 454
Amortissement des avantages incitatifs à la location	(43 757)	(31 257)
(Gain) perte de change non réalisé(e)	(97 837)	305 400
	(1 018 174)	288 725
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	704 523	(1 312 317)
	(313 651)	(1 023 592)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(22 285)	(32 961)
Encaisse et dépôt à terme soumis à restrictions	(99 985)	(19 604)
Avantages incitatifs à la location	57 579	-
	(64 691)	(52 565)
Effet du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	97 837	(305 400)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(280 505)	(1 381 557)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	5 509 047	6 890 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	5 228 542	5 509 047
<i>La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent :</i>		
Encaisse	1 067 342	635 507
Placements temporaires	4 161 200	4 873 540
	5 228 542	5 509 047

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de coopération environnementale (la « Commission ») est un organisme international créé par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, afin de respecter les dispositions de l'ALÉNA en matière d'environnement. Elle a commencé ses activités en juillet 1994.

2. Conventions comptables futures

Nouveau référentiel comptable

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. À l'heure actuelle, la Commission prévoit utiliser les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'incidence de cette transition n'a pas encore été déterminée.

3. Conventions comptables

La Commission a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Commission pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011. La Commission continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme convertibles en un montant connu de trésorerie dont le risque de variation de la valeur est négligeable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée et aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	20 %
Logiciels	30 %
Mobilier et agencements	20 %
Système téléphonique	30 %
Équipement	30 %
Améliorations locatives	durée du contrat de location

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

3. Conventions comptables (suite)

Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location ont trait à la location de bureaux par la Commission. Ces avantages incitatifs à la location sont amortis sur la durée du bail en réduction du loyer.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classement

Encaisse, placements temporaires et placements à court terme	détenus à des fins de transaction
Contributions à recevoir	prêts et créances
Avances aux employés	prêts et créances
Autres débiteurs	prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	autres passifs
Charges sociales	autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les autres revenus.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
Notes complémentaires
31 décembre 2011
(en dollars canadiens)

3. Conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en dépenses au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Commission utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le revenu ou la dépense d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés à l'égard des instruments financiers.

Contributions

La Commission utilise la méthode du report pour comptabiliser les contributions gouvernementales. En vertu de cette méthode, les contributions sont constatées à titre de revenus pendant l'exercice au cours duquel les dépenses connexes ont été engagées.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique (les « Parties ») contribuent au budget annuel de la Commission par entente mutuelle.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires de la Commission libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains et les pertes de change sont présentés à l'état des revenus et dépenses.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses présentés au cours de la période visée par les états financiers. Les éléments importants exigeant l'utilisation d'estimations par la direction comprennent les durées de vie utiles des immobilisations et les charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

4. Immobilisations

	2011			2010
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	400 772	375 653	25 119	24 545
Logiciels	119 965	119 965	-	663
Mobilier et agencements	381 581	381 581	-	-
Système téléphonique	116 696	116 696	-	-
Équipement	186 047	156 818	29 229	20 501
Améliorations locatives	248 291	187 656	60 635	69 380
	1 453 352	1 338 369	114 983	115 089

5. Contributions reportées

	Canada	Mexique	États-Unis	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	243 934	243 935	243 935	731 804
Contributions convenues	2 821 575*	3 000 000	3 000 000	8 821 575
Contributions transférées aux revenus	(2 273 057)	(2 273 057)	(2 273 057)	(6 819 171)
Solde à la fin	792 452	970 878	970 878	2 734 208

* La contribution restante du Canada de 178 425 \$ a été reçue en 2012 et a été affectée au paiement de dépenses engagées en 2012, mais afférentes au plan opérationnel 2011.

6. Charges sociales

Les employés ont le droit de retirer des montants accumulés, comme le décrivent les Règles sur l'emploi. La Commission conserve l'équivalent de ces montants dans un dépôt à terme ou dans un compte bancaire réservé à cet effet.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Notes complémentaires

31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2011	2010
	\$	\$
Taxes sur les produits et services	27 906	(2 340)
Contributions à recevoir	(1 226 218)	(1 131 841)
Avances aux employés	863	920
Autres débiteurs	1 595	(343)
Frais payés d'avance	(10 343)	(3 744)
Créditeurs et charges à payer	(191 669)	(446 207)
Contributions reportées	2 002 404	251 634
Charges sociales	99 985	19 604
	<u>704 523</u>	<u>(1 312 317)</u>

8. Engagements

- a) La Commission a conclu des contrats de location-exploitation avec des tiers pour du matériel de bureau et des locaux. Ces contrats viennent à échéance en 2013 et 2018, respectivement. Le total des paiements minimaux requis au cours des prochains exercices se présente comme suit :

	\$
2012	324 747
2013	324 542
2014	349 574
2015	351 127
2016	368 213
2017	368 213
2018	<u>342 676</u>
	<u>2 429 092</u>

- b) La Commission a des engagements de 944 434 \$ liés au Programme de travail concerté et de 48 077 \$ liés à l'administration et au soutien. On prévoit que ces coûts seront engagés au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

9. Instruments financiers

Risque de change

La Commission réalise 69 % de ses revenus en dollars américains et environ 21 % de ses dépenses sont engagées en dollars américains. Elle est donc exposée aux fluctuations des devises. La Commission ne gère pas activement ce risque.

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE
Notes complémentaires
31 décembre 2011
(en dollars canadiens)

9. Instruments financiers (suite)

Le bilan inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers dont les flux de trésorerie sont libellés dans les devises suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Dollars américains :		
Encaisse et placements temporaires	4 358 277	5 254 046
Contributions à recevoir	3 201 516	2 983 800
Créditeurs et charges à payer	112 827	185 887
Pesos :		
Encaisse	22 843	34 840
Créditeurs et charges à payer	1 428	93 837

Juste valeur

Les justes valeurs des contributions à recevoir, des avances aux employés, des autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des charges sociales correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

10. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

**COMMISSION DE COOPÉRATION
ENVIRONNEMENTALE**

Annexe

**Frais liés au programme de travail, aux obligations
spécifiques en vertu de l'ANACE, aux réunions du conseil
et aux réunions du CCPM**

31 décembre 2011

(en dollars canadiens)

	2011	2010
	\$	\$
Programme de travail		
Honoraires	1 064 880	1 280 898
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	345 698	747 515
Publications	165 452	123 584
Frais de bureau	21 102	53 807
	1 597 132	2 205 804
Obligations spécifiques en vertu de l'ANACE		
Honoraires	145 960	151 836
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	40 695	95 553
Publications	93 785	121 595
Frais de bureau	18 180	10 326
	298 620	379 310
Réunions du conseil		
Honoraires	31 876	-
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	192 220	122 688
Publications	10 148	12 587
Frais de bureau	822	1 485
	235 066	136 760
Réunions du CCPM		
Honoraires	27 152	32 622
Frais de déplacement, d'hébergement et frais relatifs aux réunions	193 690	280 611
Publications	45 830	18 076
Frais de bureau	4 538	6 108
	271 210	337 417